

SÉRIE DOCUMENTS OFFICIELS N° 103

RAPPORT DE LA TRENTE- NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

16-17 juillet 2019



Qu'est-ce que l'IICA?

Il y a plus de 75 ans, un groupe de visionnaires ont constaté la nécessité de doter le continent américain d'un organisme spécialisé en agriculture ayant pour mission de promouvoir le développement agricole et le bien-être rural. Cette mission est toujours d'actualité.

C'est ainsi qu'est né l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) qui, au fil des ans, a réussi à relever des défis de taille, à saisir des occasions porteuses et surtout, à évoluer pour devenir un organisme de coopération technique international qui répond sans cesse aux nouvelles exigences du secteur agricole.

Notre **mission** est de *stimuler, de promouvoir et de soutenir les efforts des États membres pour le développement agricole et le bien-être des communautés rurales au moyen de la coopération technique internationale d'excellence.*

Notre **vision** est *d'être une institution moderne et efficace fondée sur une plateforme de ressources humaines et des processus susceptibles de mobiliser le savoir disponible dans la région et dans le monde, afin de parvenir à une agriculture compétitive, inclusive et durable, à même de tirer parti des opportunités, afin de contribuer à la croissance économique et au développement, et de promouvoir un plus grand bien-être des communautés rurales et une gestion durable de son capital naturel.*

Nous fournissons des services de coopération à travers une collaboration étroite et constante avec nos 34 États membres, dont nous prenons en charge les besoins avec diligence. Sans aucun doute, notre atout le plus précieux est l'étroite relation que nous maintenons avec les bénéficiaires de notre travail.

Nous possédons une vaste expérience dans des domaines tels que la technologie et l'innovation au service de l'agriculture, l'inspection et le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, la production et le commerce agroalimentaires, le développement rural, la gestion des ressources naturelles et la formation professionnelle.

Nous nous sommes engagés à obtenir des résultats. Le Plan à moyen terme 2018-2022 permet de faire évoluer notre modèle de coopération technique afin de nous positionner encore davantage comme une organisation vouée à atteindre des résultats concrets et visibles grâce à notre spécialité qui est de faciliter les transformations positives dans les secteurs agricole et rural de nos États membres.



RAPPORT DE LA TRENTE- NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

16-17 Juillet 2019

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), 2019



Le Rapport de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est publié sous licence Creative Commons.

Attribution – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO)
(<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>)

Basé sur une œuvre qui se trouve sur le site www.iica.int

L'IICA encourage une utilisation légitime du présent document. Celui-ci doit être cité, le cas échéant, de manière appropriée.

Cette publication est également disponible en format électronique (PDF) sur le site web de l'Institut : <http://www.iica.int>.

Coordination éditoriale : Patricia Ross et Silvia Gutiérrez

Traduction : Elisabeth Roure

Conception graphique : Carlos Umaña

Conception de la couverture : Carlos Umaña

Impression : Imprimerie de l'IICA

Rapport de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif /
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture – San José,
C.R. : IICA, 2019.

130 p. ; 21x16 cm. – (Série Documents Officiels / IICA,
ISSN 1018-7103; no. 103)

ISBN: 978-92-9248-856-7

Document également publié en anglais, en espagnol et en portugais

1. Coopération internationale 2. Organisation internationale
3. Aide technique I. IICA II. Titre III. Série

AGRIS
E14

DEWEY
338.181

San José, Costa Rica

2019

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION.....	7
Séance préparatoire	9
Première séance plénière.....	13
Deuxième séance plénière.....	31
Troisième séance plénière	39
Séance de clôture	61
RÉSOLUTIONS	65
SIGNATURE DU RAPPORT.....	105
ANNEXES	109
Annexe 1. Ordre du jour.....	111
Annexe 2. Liste des participants.....	115
Annexe 3. Personnel de la réunion	125

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION

**PROCÈS VERBAL DE LA TRENTE-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU
COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE
COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)**

La Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) se déroule conformément au Règlement de ce comité.

Les États membres qui font partie du Comité exécutif 2019 sont les suivants : Bahamas, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Honduras, Panama, Pérou, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Uruguay et Venezuela.

SÉANCE PRÉPARATOIRE

0.1 *Ouverture*

0.1.1 La séance préparatoire de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence le 16 juillet 2019 à 8h35, dans la Sala Magna (salons États-Unis et Canada) du siège social de l'IICA, sous la présidence de Mauricio Guevara, Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage (SAG) du Honduras, pays qui occupe actuellement la présidence du Comité exécutif.

0.1.2 Sont présents les représentants de onze États membres qui font partie du Comité exécutif 2019.

0.2 Accords

0.2.1 Élection du président et du rapporteur de la réunion

0.2.1.1 Les représentants des États membres du Comité exécutif élisent à l'unanimité Monsieur Michael Pintard, Ministre de l'Agriculture et des Ressources marines des Bahamas, proposé par le représentant du Honduras, au poste de président de la réunion. Puis le représentant du Chili propose que le rapporteur soit le représentant du Costa Rica, Monsieur Edgar Mata. Cette proposition est accueillie à l'unanimité.

0.2.1.2 Le bureau est ainsi formé :

Président :	Michael Pintard
Rapporteur :	Edgar Mata
Secrétaire <i>ex officio</i> :	Manuel Otero

0.2.2 Programme de la réunion

0.2.2.1 Le président soumet à la considération des représentants le programme provisoire de travail de la réunion, document n°688 (19), qui est approuvé sans modification.

0.2.2.2 Le président informe que les documents de travail et d'information de la réunion sont disponibles en format électronique, grâce au système en ligne du Comité exécutif, depuis le 14 juin dernier, en version espagnole et anglaise.

0.2.3 Commissions de travail

0.2.3.1 Il est convenu de ne pas former de commission de travail, afin que tous les thèmes soient examinés en plénière.

0.2.4 Durée de la réunion

0.2.4.1 Il est décidé que les travaux de la réunion prendront fin le mercredi 17 juillet 2019 à 15h30.

0.2.5 Date et heure limites de présentation des propositions

0.2.5.1 Les nouveaux projets de résolution doivent être présentés avant le mardi 16 juillet, à 15h00.

0.2.6 Droit de vote des pays

0.2.6.1 Le directeur général de l'IICA demande l'avis du conseiller juridique sur la portée et l'application des normes relatives au droit de vote dans les réunions du Comité exécutif, conformément aux dispositions du règlement de cet organe de direction et aux autres dispositions qui règlent son application.

0.2.6.2 Le conseiller juridique explique les dispositions sur le droit de vote du chapitre IX du Règlement du Comité exécutif et de l'article 24 de la Convention sur l'IICA. Il annonce que les États membres du Comité exécutif dûment accrédités ont le droit de participer, dans le plein exercice de leurs droits, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire.

0.2.7 Lettres de créances

0.2.7.1 Le secrétaire technique informe que les délégations présentes des États membres, qui font partie du Comité exécutif, ont dûment présenté les lettres de créances correspondantes, émises par les autorités compétentes de chaque pays.

0.2.7.2 Il signale avoir reçu en outre quatre lettres de créance d'États membres de l'IICA qui participent à la réunion en qualité d'observateurs : l'Argentine, les États-Unis, le Mexique et le Nicaragua. Il ajoute que la Colombie et la République Dominicaine sont également présentes à la réunion et qu'y participent également l'Espagne - pays associé de l'IICA - et trois observateurs permanents : l'Allemagne, la République populaire de Chine et la Turquie.

0.3 Clôture

- 0.3.1 La séance préparatoire de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif prend fin le 16 juillet 2019 à 9h03.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1.1 Ouverture

1.1.1 La première séance plénière de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA) commence le 16 juillet 2019 à 9h15, sous la présidence du représentant des Bahamas.

1.2 Message du directeur général de l'IICA

1.2.1 Le directeur général souhaite la bienvenue dans la maison de l'agriculture des Amériques, aux représentants des États membres, aux pays observateurs et aux organismes internationaux ainsi qu'aux invités spéciaux, au personnel de l'Institut et aux autres participants à cette réunion du Comité exécutif.

1.2.2 Il commence son message en indiquant que, pendant près de huit décennies, l'IICA a été le centre d'efforts intenses de coopération entre les nations qui partagent des intérêts et une même volonté en faveur du secteur agricole et des territoires ruraux, qui lui ont permis de mettre à la disposition des institutions et des producteurs agricoles et ruraux des Amériques, des connaissances et des technologies qui améliorent leurs conditions de travail.

1.2.3 Il indique que de nombreux producteurs se heurtent aujourd'hui à des situations aux effets néfastes, comme les prix défavorables, l'augmentation de l'endettement, l'abandon des cultures, les migrations de masse, la faible utilisation des technologies et des intrants, et l'application insuffisante de bonnes pratiques agricoles.

1.2.4 Il lance alors un appel aux participants à rechercher ensemble des solutions, à court et long termes, aux problèmes de la région, grâce à l'élaboration de meilleures politiques agricoles et à la signature et mise en œuvre d'accords entre les acteurs des chaînes agroindustrielles, le secteur privé et les gouvernements.

- 1.2.5 Il rappelle le mandat de l'Institut, en tant qu'organisme spécialisé pour le développement agricole et rural du Système interaméricain, qui est d'œuvrer à améliorer la qualité de vie des familles qui vivent sur les territoires ruraux des Amériques. Il ajoute que la région abrite 60 millions de personnes liées à la petite et moyenne production et que ce sont elles que vise l'action de l'IICA.
- 1.2.6 Il renouvelle son engagement à ce que l'Institut soit un organisme pertinent et protagoniste dans le contexte actuel, caractérisé par la diminution des ressources pour la coopération technique et par une concurrence accrue pour en bénéficier. Il précise que l'organisation doit être plus souple et plus proche des pays, capable de fournir une coopération technique d'excellence, susceptible de surmonter les obstacles qui limitent la transformation de l'agriculture et du milieu rural.
- 1.2.7 Le directeur général souligne sa priorité institutionnelle qui est de transmettre une vision renouvelée de l'agriculture, en faisant des territoires ruraux des espaces de progrès, où se créent des opportunités et des emplois de qualité.
- 1.2.8 Il met l'accent sur le fait que l'IICA veut être une institution plus moderne, plus souple et intégrée, avec moins de bureaucratie, décentralisée et capable d'exécuter des actions différenciées suivant les régions, en déléguant autorité et responsabilité à ses 34 bureaux. Pour y parvenir, dit-il, l'administration a appliqué des mesures visant à rationaliser les dépenses et les structures, et elle a réorienté les ressources, afin qu'elles soient axées sur des actions de coopération technique directe.
- 1.2.9 Il ajoute que, dans le cadre du processus de transformation institutionnelle, on a œuvré afin de mettre en place une culture des processus, ce qui a engendré plus de 2 millions d'USD, qui ont été alloués à l'exécution d'actions de coopération technique.
- 1.2.10 Il explique ensuite le changement profond imprimé au modèle de coopération technique de l'Institut, qui figure dans le Plan à moyen terme (PMT) 2018-2022. Il précise qu'on y a reformulé les domaines techniques, dans le but de répondre aux véritables priorités des pays, au moyen de cinq

programmes continentaux d'action : 1) Bioéconomie et développement productif ; 2) Développement territorial et agriculture familiale ; 3) Commerce international et intégration régionale ; 4) Changements climatiques, ressources naturelles et gestion des risques productifs ; et 5) Santé agricole, sécurité sanitaire et qualité des aliments. Il mentionne qu'outre ces programmes, le PMT propose deux axes transversaux essentiels : la parité et la jeunesse, et l'innovation et la technologie.

- 1.2.11 Il affirme que l'IICA doit être le garant de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la planète et de sa pérennité environnementale, grâce à une agriculture hautement productive et rentable. Il prévient qu'il est nécessaire, pour cela, de transformer les pays en grands producteurs d'aliments sains et sûrs et en fournisseurs de bioénergies et de biomatériaux pour l'industrie, ce qui leur permettra d'entrer dans des chaînes de valeur jamais encore explorées.
- 1.2.12 Le directeur général explique qu'une industrialisation intelligente de l'agriculture, fondée sur des ressources biologiques, doit s'appuyer sur la science et la technologie, afin de favoriser une plus grande diversité productive et d'accroître la compétitivité et la création d'emplois de qualité.
- 1.2.13 Il ajoute que l'Institut se transforme en une plateforme continentale de gestion du savoir, ce qui lui a permis de resserrer ses liens avec les principaux centres d'excellence du continent et du monde. Il souligne que le Centre des services de gestion du savoir et de la coopération horizontale de l'IICA est l'un de ses principaux instruments de soutien et de consolidation de la coopération technique, comme le prouve l'offre de cours certifiés à des milliers de producteurs et de professionnels des différents domaines de l'agriculture et des territoires ruraux.
- 1.2.14 Il énonce certaines des actions menées grâce à cette plateforme : a) en 2018, plus de 1000 acteurs de 140 institutions et de 34 pays ont renforcé leurs capacités de gestion des risques en santé agricole et en sécurité sanitaire des aliments ; b) les connaissances de 500 exportateurs agroalimentaires, commerçants et autres acteurs de 11 pays ont été améliorées en matière de promotion commerciale ; c) 300 agents de 18 chaînes agricoles et de 100 institutions ont été formés en valeur ajoutée et gestion entrepreneuriale,

associative et commerciale ; d) on a collaboré avec plus de 150 institutions gouvernementales en vue de créer des cadres, des politiques et des mécanismes susceptibles de favoriser l'inclusion dans l'agriculture familiale ; et e) 260 techniciens de 20 pays ont été formés en conception, suivi et évaluation des politiques publiques et des instruments différenciés pour l'agriculture familiale.

- 1.2.15 Il informe ensuite que l'Institut a revu ses relations avec le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour forger une agriculture intelligente et socialement responsable, dans le but de produire plus de résultats et plus de valeur, pour les pays membres des deux organisations, grâce au renforcement de la synergie IICA-CATIE, en tirant parti des services de spécialisation de chacune des organisations : coopération technique (IICA) et recherche et enseignement (CATIE).
- 1.2.16 L'Institut, ajoute-t-il, a encouragé le travail commun avec le secteur privé, afin de favoriser des opportunités plus nombreuses et meilleures, fondées sur l'utilisation intensive du savoir et des technologies. Il donne en exemple le plan d'action commun que l'IICA met en œuvre avec l'entreprise Microsoft, grâce auquel des solutions innovantes sont mises en œuvre et diffusées parmi les producteurs. Il souligne le démarrage récent de la plateforme *streaming* appelée *IICA Play*, spécialisée dans les questions agricoles et dont les contenus sont précieux pour les pays membres.
- 1.2.17 Il précise que ce partenariat accélèrera la transformation numérique de l'agriculture sur le continent américain, grâce aux connaissances dans des domaines liés à l'Internet des objets, le *big data* et l'intelligence artificielle, ce qui bénéficiera surtout aux jeunes et aux femmes qui travaillent dans les campagnes, en vulgarisant les outils permettant de saisir et de diffuser des données sur les récoltes, la production, l'utilisation et la disponibilité des ressources hydriques et les conditions climatiques, ce qui leur permet de prendre les meilleures décisions possibles.
- 1.2.18 Il énumère ensuite une série d'initiatives parallèles au processus de transformation administrative et de modernisation du modèle de coopération technique de l'Institut, qui jouissent du soutien financier des institutions du

secteur privé, de la banque multilatérale et des organisations de la société civile et qui sont le reflet d'un "IICA aux portes ouvertes" : a) la Plaza de la Agricultura de las Américas, déclarée d'intérêt public par le gouvernement du Costa Rica ; b) la construction d'une maison costaricienne typique sur le terrain de l'Institut ; c) le Musée agricole de demain, dans une approche virtuelle et interactive, dont le patrimoine de connaissances et d'information sera mis à la disposition des pays membres et qui présentera des expériences sur les différents types d'agriculture actuels et futurs de notre continent ; et d) le Centre de l'agriculture numérique *Fab Lab*.

- 1.2.19 Le directeur général conclut en rappelant que cette année, la réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) aura lieu au siège de l'IICA, au Costa Rica, où se tiendra la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques. Il souligne que cette réunion sera l'occasion de réfléchir aux questions clés pour améliorer la croissance durable, comme l'agriculture 4.0, l'équilibre entre la pérennité et la productivité sans négliger l'importance de la santé et de l'accès aux marchés.
- 1.3 *Progrès réalisés dans l'organisation de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques – Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) 2019 : proposition d'ordre du jour provisoire*
- 1.3.1 Le directeur de la coopération technique présente les progrès réalisés dans l'organisation de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques 2019, qui se tiendra en octobre prochain.
- 1.3.2 Il explique tout d'abord que l'agriculture et le milieu rural se trouvent au cœur d'un processus accéléré de transformation, en raison de la participation de plus en plus grande de l'agriculture au sein du système économique. Il est convaincu que l'agriculture et la ruralité doivent tirer parti des progrès sans précédent, qui sont apparus dans le domaine de la communication, car la connectivité numérique estompe bon nombre des "inconvenients" du milieu rural en tant qu'espace d'épanouissement économique, social et culturel. Il explique que, face à l'avenir, il y a lieu de relever le défi de l'accroissement de la productivité agricole au moyen de l'agriculture numérique, de l'accès à l'assistance technique et des améliorations commerciales ainsi que de la logistique des intrants et des produits.

- 1.3.3 Il signale que la science et l'innovation ont accéléré le processus d'industrialisation de l'agriculture. Il ajoute que la bioéconomie, dont l'application ne cesse d'augmenter, possède un grand potentiel de développement durable, car elle propose de nouvelles possibilités qui dépassent la vision traditionnelle du secteur agricole dans les Amériques et qui permettraient de mieux tirer parti de la richesse des ressources naturelles et de la biodiversité de cette région.
- 1.3.4 Il fait remarquer que le rôle du secteur privé est de plus en plus important dans ce processus de transformation, et qu'il y a donc lieu de favoriser un rapprochement avec les États membres en vue de débattre des politiques publiques comme les investissements dans la recherche, le développement et l'innovation (R+D+I), les transformations technologiques et les stratégies de partenariats, qui permettent de tirer parti du potentiel du secteur privé.
- 1.3.5 Il souligne que, devant cette situation générale, le PMT 2018-2022 reconnaît l'hétérogénéité des pays et des régions et propose des thèmes actuels et futurs de l'agriculture et de la ruralité.
- 1.3.6 Il poursuit en disant que, dans ce contexte, la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques se déroulera en trois tables rondes : la première traitera de la ruralité à l'ère numérique, car aujourd'hui le secteur agricole est mieux connecté au monde grâce à la technologie ; la deuxième sera axée sur l'opportunité offerte par les nouveaux équilibres entre la productivité et la durabilité pour arriver à des systèmes de production rentables ; et la troisième abordera la promotion du commerce international pour le développement fondé sur la santé agricole, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments.
- 1.3.7 Il dit encore que chaque table ronde réunira des ministres et un membre référent du secteur privé, afin que les questions soient examinées de manière commune à un niveau technique. Il ajoute que deux documents seront bientôt envoyés aux États membres : l'un avec des questions d'orientation et l'autre avec des informations sur les bases techniques et référentielles des thèmes de chaque table ronde. Finalement, il fait connaître le thème de la conférence : *“Semons dès aujourd'hui l'agriculture de demain”*.

1.4 Analyse et commentaires

- 1.4.1 Le représentant du Brésil félicite le directeur de la coopération technique pour l'exposé sur les thèmes de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques. Il indique que le Brésil est en train d'élaborer une politique de prise en charge de ces questions et il considère que cette conférence est très utile pour encourager et compléter les actions en la matière dans son pays. Il pense qu'il est essentiel que l'agriculture soit fondée sur un commerce équitable, sur la science et l'innovation.
- 1.4.2 La représentante du Canada félicite l'IICA pour les progrès réalisés dans l'organisation de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques ; elle pense que son ordre du jour est pertinent pour la région. Elle ajoute que, dans le cas de son pays, les ressources naturelles et l'innovation sont des thèmes d'une grande importance.
- 1.4.3 La représentante observatrice des États-Unis fait remarquer que la conférence dans le cadre du Conseil sera très enrichissante, car elle permettra de partager des idées en vue d'aller vers une agriculture durable. Elle demande que soit publiée une déclaration de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques, envisageant des actions concrètes.
- 1.4.4 En réponse aux premiers commentaires, le directeur général indique que les ministres seront les protagonistes de la réunion. Il affirme qu'un document final sera élaboré dans lequel figureront les conclusions et les lignes de travail sur les trois thèmes principaux abordés, et qu'il constituera une feuille de route pour l'examen futur de ces questions par l'Institut.
- 1.4.5 Le représentant du Costa Rica déclare qu'en agriculture, des changements sont nécessaires depuis plusieurs perspectives. Par exemple, les effets des changements climatiques sont considérables pour les petits et moyens producteurs agricoles ; il est donc important de promouvoir, lors des débats de la conférence, la question de la résilience dans l'agriculture. Il ajoute qu'il est également nécessaire d'améliorer l'accessibilité à la technologie, car son coût est élevé pour de nombreux producteurs ; qu'il est important d'envisager la question des marchés, car ils se trouvent dans un processus de transformation, du fait qu'aujourd'hui, les consommateurs sont plus

exigeants qu'auparavant et qu'ils souhaitent savoir d'où vient et comment se fait la production. Il indique que l'agriculture est une manière de vivre pour de nombreux êtres humains, et que les ministres ont la responsabilité d'apporter des réponses claires à leurs besoins.

- 1.4.6 Le représentant du Honduras joint sa voix à celle du représentant du Costa Rica et assure que pour son pays, les questions de l'innovation, de la qualité, de la sécurité sanitaire et des marchés revêtent une extrême importance. Il croit bon d'ajouter la question des changements climatiques à l'ordre du jour de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques, et de l'associer aux thèmes mentionnés par le directeur de la coopération technique, étant donné qu'il faut soutenir les producteurs afin qu'ils soient plus à même de réagir à ces problèmes.
- 1.4.7 La représentante du Mexique félicite le directeur général pour son exposé sur les actions visant à transformer l'IICA, prévues dans les cinq programmes stratégiques et les deux axes transversaux. Elle ajoute que son pays appuie l'inclusion de la question des changements climatiques dans l'ordre du jour de la conférence. Elle propose, à son tour, l'examen de la question des migrations rurales, une question sensible pour la région.
- 1.4.8 La représentante du Pérou joint sa voix aux félicitations exprimées au directeur général et indique qu'elle est d'accord avec les trois thèmes qui seront abordés lors de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques. Elle appuie les représentants qui ont demandé l'inclusion des changements climatiques à l'ordre du jour de cette conférence. Elle demande d'ajouter la question de la parité et de la jeunesse, car le rôle de la femme et des jeunes est essentiel dans le monde rural. Il y a donc lieu d'élaborer des politiques différenciées susceptibles de favoriser leur permanence dans les territoires ruraux.
- 1.4.9 Le représentant de Saint-Vincent-et-les-Grenadines félicite également le directeur général et le directeur de la coopération technique pour leurs exposés. Il annonce son soutien aux trois thèmes proposés pour la conférence et demande aussi d'inclure la question des changements climatiques. Il souligne son intérêt pour la question de l'adaptation technologique, qu'il juge

pertinente pour parvenir à l'équilibre entre la productivité et la pérennité agricoles et pour relever les défis des événements climatiques qui frappent les pays, surtout dans la région des Caraïbes, où les coûts de la récupération sont prohibitifs.

- 1.4.10 Le représentant observateur du Nicaragua remercie le directeur général de l'IICA et son équipe pour leurs efforts. Il ajoute que les thèmes choisis pour la conférence sont d'une importance capitale et souligne que la question du commerce est fondamentale pour lui, si l'on veut atteindre les Objectifs du développement durable (ODD), en particulier l'objectif axé sur la lutte contre la faim et la pauvreté. Il poursuit en disant que la meilleure technologie est celle qui est accessible, et qu'il faut donc centrer les efforts sur la formation et le transfert de technologie au moyen de la coopération Sud-Sud. Il considère qu'il serait bon que le document, émanant de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques, présente un plan d'action réalisable et dont les résultats soient mesurables.
- 1.4.11 La représentante observatrice des États-Unis ajoute que les thèmes de la conférence sont pertinents, et qu'il y aura lieu d'en tirer parti pour favoriser des retombées de grande ampleur dans la région.
- 1.5 *Présentation du rapport sur la résolution IICA/JIA/Res. 506 (XIX-O/17) : Analyse stratégique de l'IICA*
- 1.5.1 Le Chef de cabinet présente les progrès réalisés en matière de renforcement institutionnel, conformément à la résolution n°506 du Conseil de 2017. Il commence par expliquer les résultats atteints en matière de développement des capacités du personnel, de promotion du travail en commun, de l'essor du modèle de gestion par résultats et de la planification institutionnelle intégrée, au moyen de la mise en œuvre d'une culture des processus, dans le cadre de laquelle a été développée une chaîne de valeur d'environ 13 macroprocessus visant à accroître l'efficacité de l'institution, à diminuer les coûts de gestion et à jeter les bases d'une automatisation croissante.
- 1.5.2 Il ajoute qu'a eu lieu un processus de mobilisation du travail et de rationalisation des ressources, qui a permis d'économiser 1,6 millions d'USD, destinés en partie à consolider le Fonds de préinvestissements

(FONPRI). Ceci a permis au Fonds de consacrer 141 646 USD à la formulation et à la promotion de nouveaux projets, ce qui a entraîné une mobilisation de ressources d'un montant qui s'élevait, en juin dernier, à 24 740 450 USD. Il dit aussi que 13 actions à réaction rapide sont en cours (ARR); un instrument bien connu des États membres, qui contribue également à mobiliser des ressources.

- 1.5.3 Il précise que dans les processus de gestion du savoir, des progrès ont été réalisés en matière d'intégration des différents systèmes et plateformes institutionnelles, en particulier dans la construction des plateformes nécessaires à l'agriculture 4.0, à laquelle des partenaires stratégiques ont participé. Il signale que la vision d'un "IICA aux portes ouvertes" a été promue, grâce à laquelle il est possible de favoriser les liens de l'Institut avec les communautés du continent.
- 1.5.4 Il explique qu'il existe un autre mécanisme important pour consolider l'institution. Il s'agit de la mise en œuvre d'une stratégie de partenariats avec des institutions des secteurs public et privé, en vue d'orienter et d'offrir des solutions innovantes à l'agriculture, dont on peut citer les partenariats créés avec Microsoft, Bayer, la Fondation panaméricaine pour le développement (FUPAD) et Global Hitts, entre autres; sans oublier ceux qui seront officialisés au cours de la présente réunion du Comité exécutif.
- 1.5.5 Il fait remarquer que l'Institut a assumé un engagement réel de développement durable, pour lequel il a mis en œuvre un modèle de coopération technique plus efficace, plus souple et décentralisé, et il a favorisé le travail en collaboration, et l'insertion de spécialistes des réseaux dans le cadre des processus.
- 1.5.6 Il signale que l'IICA a mené une série d'actions communes avec l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), en tirant parti des complémentarités de chaque institution, pour intervenir dans quatre régions et seize pays sur des thèmes comme l'agriculture familiale, les changements climatiques, la santé agricole, l'innovation et la technologie, la sécurité alimentaire et la gestion des risques, entre autres.

1.5.7 Analyse et commentaires

- 1.5.7.1 Le président, en sa qualité de représentant des Bahamas, fait observer que l'un des défis que doivent relever les gouvernements est la quantité d'organismes multilatéraux qui se concurrencent entre eux, voire avec les États eux-mêmes, pour les ressources financières. Il demande si l'Institut a envisagé des possibilités de se connecter à des sources de financement qui lui permettraient de remplir sa mission au bénéfice des États membres.
- 1.5.7.2 Le directeur général de l'IICA explique les relations que l'Institut cherche à créer avec d'autres organisations. Il dit que les relations avec la FAO se sont créées en vue de l'élaboration de programmes de collaboration et de soutien aux États membres. Il explique que les économies destinées à consolider le FONPRI ont permis à l'Institut d'identifier des opportunités et d'établir des dialogues essentiels avec des organismes financiers comme la BID, la Banque de développement de l'Amérique Latine (CAF), la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), sur la base de propositions concrètes de projets.
- 1.5.7.3 Il informe qu'à la suite de cet effort, on espère atteindre, vers la fin de l'année, plus de 200 millions d'USD en ressources extérieures, pour financer des projets dans les pays sur les thèmes des cinq programmes d'action continentale. Il ajoute que l'IICA prend les ressources qui procèdent des quotes-parts, comme capital initial, en vue de mobiliser des ressources extérieures destinées à la coopération technique.
- 1.5.7.4 Le représentant observateur des États-Unis fait référence à la nécessité de parvenir à une plus grande synergie entre les organismes internationaux, afin de mobiliser des ressources en faveur des États membres. Il demande si l'IICA envisage de fournir des services susceptibles de compléter ceux qui sont offerts par d'autres organismes comme le CATIE, la FAO, la BCIE, l'Institut caribéen de développement agricole (CARDI) et d'autres organisations susceptibles de soutenir les efforts communs.
- 1.5.7.5 Le directeur général souligne l'importance de la création de partenariats stratégiques selon la spécificité et les capacités de chaque organisation. C'est

pourquoi l'IICA dispose de stratégies différenciées pour ses différents partenaires, qu'il s'agisse d'instituts de recherche et d'enseignement comme le CATIE et le CARDI, ou d'organismes financiers comme la BID et la CAF.

- 1.5.7.6 Dans le cas de la relation avec la FAO, il considère essentiel que l'Institut poursuive et renforce un dialogue permanent avec cette organisation, car les deux organismes ont des objectifs très semblables, mais ils centrent leur attention sur des thèmes différents, bien que complémentaires : l'IICA oriente ses actions vers la productivité, la compétitivité, la valeur ajoutée et le développement du territoire, tandis que la FAO les axe sur la sécurité alimentaire, l'économie bleue et les forêts, entre autres. Pour terminer, il indique que l'Institut est prêt à élaborer des programmes et des actions communes avec la FAO, en tenant compte des compétences de chaque institution.

1.6 *Présentation du Programme continental de commerce international et d'intégration régionale*

- 1.6.1 La responsable du Programme continental de commerce international et d'intégration régionale mentionne cinq éléments clés du contexte régional et mondial qui sont à l'origine de l'intérêt de l'IICA pour ce programme : a) le déclin du respect des règles multilatérales du commerce, b) la nécessité de réordonner le commerce international grâce à une nouvelle architecture institutionnelle, c) la définition de nouvelles stratégies d'insertion internationale, d) l'importance croissante des accords régionaux pour améliorer le commerce international et e) l'exigence de politiques plus claires et prévisibles qui diminuent les coûts de transaction.
- 1.6.2 Elle met l'accent sur le rôle primordial que jouent l'Amérique Latine et les Caraïbes (ALC) dans la sécurité alimentaire mondiale, puisque cette région représente 14 % des exportations mondiales des produits agricoles et que certains de ses pays sont des leaders mondiaux de la production de fruits, café, oléagineux et poulet, entre autres productions. Il précise l'existence de 140 accords commerciaux préférentiels dans les Amériques, de quatre unités douanières et de plusieurs processus d'intégration régionale.
- 1.6.3 Elle ajoute que le programme cherche à promouvoir le commerce agroalimentaire, à appuyer les processus d'intégration régionale et

l'articulation de la politique commerciale, et à agir en qualité de centre de référence de l'information sur les accords commerciaux internationaux.

1.6.4 Elle précise que c'est dans ce but que l'on travaille à l'échelon national, régional et continental autour de trois thèmes : la politique commerciale, l'intégration régionale et l'internationalisation. Elle explique que les pays sont soutenus au moyen d'une cartographie de leurs accords commerciaux en vigueur, d'un diagnostic sur l'utilisation et l'emploi de ces accords, et du développement et de la mise en œuvre de plans d'amélioration. Elle souligne enfin l'importance des partenariats stratégiques que le programme a créés avec plusieurs organisations, parmi lesquelles le Forum pour la formation en commerce international (FITT) du Canada.

1.6.5 Analyse et commentaires

1.6.5.1 Le représentant du Brésil signale que l'évolution du commerce international, assortie du déclin des organisations multilatérales, est à l'origine de l'érosion des cadres réglementaires. Il indique qu'il existe aujourd'hui une troisième génération de restrictions du commerce qui se manifeste par des barrières socio-environnementales. Il considère que la fermeture des frontières pour des raisons non définies au préalable, de même que la création de règlements propres pour l'importation d'aliments, comme dans le cas de l'Union Européenne, porte atteinte au développement et aux opportunités des producteurs agricoles, raison pour laquelle il estime qu'il est très important que l'IICA aborde ces restrictions.

1.6.5.2 Le représentant de l'Uruguay est d'accord avec le représentant du Brésil au sujet des barrières de troisième génération. Il a remarqué, dans le programme, une insistance sur les accords régionaux et il lance un appel à ne pas négliger les marchés hors région, comme ceux d'Asie et d'Europe, extrêmement importants pour l'exportation des excédents d'Amérique Latine et des Caraïbes.

1.6.5.3 Le représentant observateur de l'Argentine considère qu'il faut minimiser les barrières non tarifaires et ne permettre que les restrictions commerciales fondées sur la science. Il précise que les accords extrarégionaux sont importants et qu'il y a lieu de promouvoir la simplification douanière, afin de favoriser l'assouplissement du commerce. Il dit aussi combien il est

important de tirer parti des possibilités du commerce intrarégional et il appelle l'IICA à mettre l'accent sur ce commerce au sein de la région.

- 1.6.5.4 Le représentant du Honduras remercie l'Institut, un allié stratégique en matière de commerce, pour l'aide reçue par son pays. Il donne en exemple la collaboration apportée par l'IICA pour la création d'un bureau de certification de l'origine du café. Il considère qu'il est urgent d'aborder la question de l'élimination imminente des tarifs douaniers pour le maïs jaune, conformément au Traité de libre-échange entre les États-Unis, l'Amérique Centrale et la République Dominicaine.
- 1.6.5.5 La représentante du Canada signale l'importance de la question du commerce pour son pays et mentionne certains aspects clés qu'il faut examiner, comme l'incorporation des chaînes de valeur, la promotion du commerce multilatéral et l'intégration des femmes et des jeunes dans les activités.
- 1.6.5.6 La représentante observatrice du Mexique remercie pour la présentation et souligne l'importance du commerce international pour son pays dans le cadre de la nouvelle politique du gouvernement qui a pour objectif d'intégrer, au commerce extérieur, les petits et moyens producteurs de produits locaux de leurs territoires. Elle met l'accent sur la valeur du commerce fondé sur la science, en particulier sur le rôle que joue la sécurité sanitaire des aliments afin de garantir des produits alimentaires sains. Elle suggère que l'IICA aide ses États membres à consolider les systèmes nationaux de contrôle réglementaire des aliments, grâce à une assistance offerte aux autorités, pour formuler des politiques fondées sur des données, sur le réexamen et la mise à jour de leurs lois, sur le développement des capacités institutionnelles et individuelles et sur l'inspection des aliments, des risques, par échantillonnage et analyse. Elle réitère le soutien du Mexique à l'Institut et aux autres États membres sur toutes ces questions.
- 1.6.5.7 Le représentant observateur des États-Unis souligne la valeur du travail réalisé par l'IICA en matière de commerce international et d'intégration régionale. Il fait remarquer l'importance des indicateurs économiques pour la promotion du développement agricole des pays et la nécessité d'aborder plus en profondeur la question des barrières douanières. Il encourage les États membres à renforcer la coopération régionale par des actions qui soient à même de faciliter le commerce et de promouvoir la sécurité alimentaire.

- 1.6.5.8 Le directeur général adjoint de l'IICA affirme que les pays doivent se considérer comme des partenaires et non comme des concurrents, ce qui leur permettra d'œuvrer au mieux, ensemble, au sein des forums multilatéraux du commerce international.
- 1.6.5.9 Le directeur général remercie les pays pour leurs observations à la suite de l'exposé sur le Programme de commerce international et d'intégration régionale.
- 1.7 Exposé du Centre des services de gestion du savoir et de la coopération horizontale
- 1.7.1 Le coordinateur du Centre des services de gestion du savoir et de la coopération horizontale explique que l'objectif de ce centre est de promouvoir et de coordonner les processus de gestion du savoir et de la coopération horizontale.
- 1.7.2 Il présente les plateformes pour la gestion de l'information, qui favorisent le *e-learning*, et qui incluent des bibliothèques physiques et virtuelles, des centres de ressources informatives, des réseaux de spécialistes et des séminaires en ligne, entre autres instruments.
- 1.7.3 Il énonce les principaux résultats de l'année passée : a) la création de six nouveaux centres de ressources spécialisées dans des thèmes comme la parité, la jeunesse et les bonnes pratiques agricoles ; b) le lancement de la plateforme gratuite de *streaming* sur l'agriculture IICA-Play ; c) l'offre de plus de 100 cours virtuels ; d) 260 bourses gérées avec le Mexique, pour un montant de 16 000 000 USD ; e) la mise au point de partenariats stratégiques avec la Fondation universitaire ibéro-américaine (FUNIBER) et la Fondation Carolina ; et f) 26 stages gérés avec des pays comme le Mexique et l'Espagne.
- 1.7.4 Il parle ensuite de certaines expériences, appuyées par le Centre au Costa Rica, à Trinité-et-Tobago, au Canada et au Brésil. Il indique enfin que le travail se poursuit en vue du lancement de nouvelles plateformes pour favoriser l'accès à l'information, afin de contribuer à transformer l'IICA en passerelle entre ses États membres et les partenaires stratégiques.

1.8 Officialisation d'accords généraux de coopération

1.8.1 Le directeur général informe que, dans le but d'accroître le soutien de l'Institut au renforcement des capacités, des partenariats ont été élaborés avec la Fondation Carolina et avec la Fondation universitaire ibéro-américaine (FUNIBER), qu'à cette réunion du Comité exécutif sera signé l'accord-cadre avec la Fondation Carolina et que l'on informera les participants au sujet de l'accord signé le 4 juin 2019 avec la FUNIBER.

1.8.2 Accord-cadre entre la Fondation Carolina et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

1.8.2.1 Le directeur général annonce que l'objectif de cet accord est de réaliser des activités liées aux thèmes que les parties jugent d'intérêt commun.

1.8.2.2 Une vidéo est ensuite projetée d'un message de Monsieur José Antonio Sanahuja Perales, directeur de la Fondation Carolina, qui exprime sa satisfaction pour la signature de l'accord. Il assure que cet effort commun, dans le cadre des objectifs du Programme à l'horizon 2030, permettra de faire des recherches en matière d'agriculture, en unissant les universités et les entreprises d'assistance avec lesquelles la Fondation travaille. Il termine en disant que cet accord pourra contribuer à favoriser des visites et des séjours de recherche, la formation de diplômés de troisième cycle, l'échange de bonnes pratiques et la production de savoir.

1.8.2.3 L'accord-cadre entre la Fondation Carolina et l'IICA est signé.

1.8.3 Accord-cadre de rattachement et de coopération interinstitutionnelle entre la Fondation universitaire ibéroaméricaine (FUNIBER) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

1.8.3.1 Le directeur général indique que l'objectif de l'accord est de jeter les bases d'un cadre de coopération, afin de contribuer à la formation permanente et à améliorer le potentiel des universitaires et des professionnels grâce à l'éducation à distance dans un environnement virtuel.

1.8.3.2 Madame Claribet Morera, directrice de la FUNIBER au Costa Rica, précise que cette fondation a son siège à Barcelone, en Espagne, et des bureaux dans 32 pays. Elle remercie l'IICA pour ce partenariat qui permettra à la fondation

de poursuivre son objectif d'offrir un enseignement accessible dans le monde entier.

1.8.4 Analyse et commentaires

1.8.4.1 Le représentant observateur d'Argentine fait référence à plusieurs actions de coopération concrètes menées par son pays : a) la lutte contre les criquets ; b) les actions de lutte contre le *huanglongbing* (HLB); c) la tenue d'un congrès sur la séquestration du carbone, qui avait réuni plus de 600 participants ; et d) des actions avec les pays des Caraïbes en matière d'apiculture.

1.9 Clôture

1.9.1 La première séance plénière de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est levée le 16 juillet 2019 à 12h50.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

2.1 Ouverture

2.1.1 La deuxième séance plénière de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence le 16 juillet 2019 à 14h30, sous la présidence du représentant des Bahamas.

2.2 Situation financière, programmatique et budgétaire de l'IICA

2.2.1 Programme-budget 2020-2021

2.2.1.1 Le directeur des services institutionnels expose les principes de bases utilisés pour élaborer le programme-budget de l'Institut pour la période biennale 2020-2021 : a) le programme-budget s'aligne sur la planification et la programmation stratégique institutionnelle et sur le PMT 2018-2022 ; b) les programmes continentaux, les thèmes transversaux et les instruments de coopération technique et de soutien sont financés ; c) les sources de financement du fonds ordinaire correspondent aux quotes-parts des États membres et aux recettes diverses engendrées ; d) le barème des quotes-parts de l'IICA est fondé sur les pourcentages approuvés par l'Organisation des États américains (OEA) ; et e) les recettes diverses accusent une diminution de 28,57 % (1 000 000 USD) par rapport au montant de 2019, qui était de 3 500 000 USD.

2.2.1.2 Il signale que le budget des recettes pour les deux années 2020-2021 est de 32 074 100 USD, dont 29 574 100 USD correspondent aux quotes-parts et 2 500 000 USD à des recettes diverses. Il ajoute que les pourcentages des ressources du fonds ordinaire alloués aux chapitres budgétaires sont les suivants : a) Services directs de coopération technique : 90,2% en 2020 et 90% en 2021 ; b) Coûts de direction : 5,5% en 2020 et 5,7% en 2021 ; c) Coûts généraux et provisions : 3,7% pour les deux années ; et d) Rénovation des infrastructures et des équipements : 0,6% pour les deux années. Il présente enfin le budget détaillé de l'IICA par centre de programmation, ainsi que les principales dépenses.

2.2.2 Rapport sur le recouvrement des quotes-parts

2.2.2.1 La responsable de la gestion financière présente le rapport sur les progrès en matière de recouvrement des quotes-parts des États membres, tant de la fin 2018 que de l'année en cours, remis à jour au 15 juillet 2019. Elle fait référence à l'article 23 de la Convention de l'IICA et à la résolution n°414 du Conseil, "Mesures révisées pour assurer le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut", où il est dit que les États membres doivent contribuer au soutien financier de l'Institut par le paiement de quotes-parts annuelles fixées par le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), conformément au système de calcul des quotes-parts de l'OEA.

2.2.2.2 Elle indique qu'au 31 décembre 2018, le montant recouvré était de 27,6 millions de dollars américains, soit 93,81% du budget annuel des quotes-parts. Elle ajoute qu'au 15 juillet 2019, 12 pays sont à jour, 17 en situation régulière (avec un maximum de deux années d'arriérés) et 5 pays doivent plus de deux années de quote-part. Le montant à recouvrer pour l'année 2019 est de 29,6 millions USD, dont nous avons reçu 19,4 millions à la date d'aujourd'hui.

2.2.2.3 Elle fait remarquer que la résolution n°414 du Conseil prévoit que les quotes-parts de l'année en cours sont considérées comme des arriérés, dès lors qu'elles n'ont pas été acquittées au 30 juin ; cette date étant considérée comme raisonnable, puisque les quotes-parts sont dues à partir du premier janvier de chaque année. Elle demande enfin le soutien et les efforts des États membres pour le paiement des quotes-parts, indispensables au bon déroulement des actions de coopération technique et pour que l'Institut puisse mener à bien son plan de travail en faveur des États membres.

2.2.3 États financiers de l'IICA 2018 et rapport des commissaires aux comptes

2.2.3.1 La responsable de la gestion financière informe que les états financiers ont été élaborés, vérifiés et approuvés dans le respect le plus strict des principes de comptabilité généralement acceptés aux États-Unis (US GAAP). Elle expose le résultat de la vérification externe de 2018, confiée à la société Deloitte, qui a conclu "(...) les états financiers de l'Institut présentent raisonnablement, dans tous ses aspects importants, la situation financière de l'IICA au 31 décembre 2018 et 2017".

- 2.2.3.2 Elle ajoute que les commissaires aux comptes ont exprimé une opinion réservée sur les états financiers de l'année 2017 sur les bases suivantes : a) certaines des provisions pour indemnités de fin de contrat du personnel demandent des études actuarielles, et b) évaluation des quotes-parts dues depuis plus d'un an.
- 2.2.4 Rapport final du directeur général sur les actions de l'administration en rapport avec l'opinion réservée des commissaires aux comptes
- 2.2.4.1 La responsable de la gestion financière présente le rapport final du directeur général sur les actions de l'administration en rapport avec l'opinion réservée des commissaires aux comptes. Elle signale que, dans leur rapport de l'année 2018, ils confirment que les deux situations ont été réglées par l'Institut au cours de l'année et que les états financiers de l'année 2017 ont été restructurés, ce qui a permis à l'IICA d'obtenir une opinion sans réserve pour les états financiers au 31 décembre 2018 et 2017.
- 2.2.5 Vingt-cinquième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)
- 2.2.5.1 Le président donne à la plénière des explications sur l'absence de Monsieur Steve Rickrode et saisit les participants du vingt-cinquième rapport du CRV, qui figure sous format électronique sur le système en ligne du Comité exécutif. Le rapport est accepté par les membres du Comité exécutif sans observation.
- 2.2.6 Élection d'un membre du Comité de Révision de la vérification CRV
- 2.2.6.1 Le président du Comité exécutif prie le secrétaire technique de présenter le déroulement du processus d'élection du membre du CRV.
- 2.2.6.2 Le secrétaire technique explique que le Comité exécutif doit élire un membre du CRV, puisque le mandat de Monsieur Steve Rickrode, des États-Unis, au CRV, prend fin le 31 décembre 2019. Il fait savoir que les candidats sont Monsieur Gustavo Pereira da Silva Filho, du Brésil, et Madame Kathy Buller, des États-Unis.
- 2.2.6.3 Le conseiller juridique explique la procédure fixée par les règlements du Comité exécutif et du CRV pour l'élection de ses membres. Il signale que le membre doit être élu par vote secret et qu'il doit obtenir la majorité des voix,

en tenant compte du total des membres du Comité exécutif. Pour cette élection, les scrutateurs désignés sont les représentants du Pérou et de Saint-Christophe-et-Niévès.

2.2.6.4 Le représentant du Brésil précise que, selon leurs *curriculum vitae*, les deux candidats ont les compétences requises pour être membre du CRV. Il ajoute qu'il est important d'alterner la participation des pays au CRV.

2.2.6.5 La représentante observatrice des États-Unis et le représentant du Brésil exposent l'expérience professionnelle et technique des deux candidats au CRV, afin que les membres du Comité exécutif disposent de l'information en vue de l'élection.

2.2.6.6 On procède au vote à bulletin secret. À l'issue du premier tour, le président annonce que Monsieur Gustavo Pereira da Silva Filho, du Brésil, a été élu membre du CRV, avec huit voix.

2.2.6.7 Le président remercie Monsieur Steve Rickrode pour son excellent travail au sein du CRV et félicite Monsieur Gustavo Pereira da Silva Filho pour son élection.

2.2.7 Analyse et commentaires

2.2.7.1 Le représentant du Brésil et les représentants observateurs d'Argentine et des États-Unis félicitent l'Institut pour ses efforts en vue d'une plus grande efficacité, de plus de rationalité et d'austérité dans la gestion des ressources financières. De même, le représentant du Brésil et le représentant observateur d'Argentine indiquent qu'ils feront leur possible pour faciliter le paiement de la quote-part de leurs pays et être à jour dans leurs engagements financiers avec l'IICA.

2.3 Activités de la direction générale et des organes de direction de l'IICA

2.3.1 Rapport annuel 2018

2.3.1.1 Le secrétaire technique indique que le rapport sur les activités de coopération réalisées par l'Institut en 2018 a été remis par le directeur général au bureau du Secrétaire général de l'OEA en mai 2019 et qu'il a été transmis aux

participants à cette réunion du Comité exécutif sur le système d'information en ligne.

- 2.3.1.2 Il propose aux représentants de faire des observations ou de poser des questions sur le contenu du rapport.
- 2.3.1.3 La représentante du Canada félicite l'IICA pour la priorité accordée aux questions de parité dans le rapport, et se félicite qu'on y souligne l'importance du rôle des femmes dans l'agriculture. Elle encourage l'Institut à poursuivre les actions qui permettent d'augmenter la participation des femmes aux chaînes de production agricole. Elle met aussi l'accent sur le rôle que l'Institut joue en matière de promotion des normes techniques fondées sur la science, comme celles du Codex Alimentarius, ainsi que sur le rôle prépondérant que l'IICA se propose de jouer pour favoriser l'innovation et la technologie dans la production, en collaboration avec le secteur privé et les gouvernements des États membres.
- 2.3.2 Rapport du représentant du Conseil au Conseil supérieur et au Conseil d'administration du CATIE pour la période 2018-2019
- 2.3.2.1 Le secrétaire technique indique qu'à la réunion de 2013, le Conseil a nommé l'Équateur comme son représentant près le Conseil supérieur et le Conseil d'administration du CATIE pour la période 2018-2020. Néanmoins, la personne qui assumait cette représentation a quitté son poste au ministère de l'Agriculture de son pays et n'a pas participé aux réunions de ces organes du CATIE et, par conséquent, le rapport en question n'a pas été présenté. Il ajoute que le gouvernement de l'Équateur désignera une autre personne pendant le cours de l'année, conformément à son engagement auprès du Conseil et du CATIE.
- 2.3.3 Rapport de la réunion ordinaire 2019 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)
- 2.3.3.1 Le secrétaire technique explique que ce rapport a été envoyé aux États membres de la CCSQG, le 29 mai dernier, et a été mis à la disposition des membres du Comité exécutif sur le système d'information en ligne de l'Institut. Il demande aux représentants s'ils ont des questions ou des observations sur le contenu de ce rapport.

- 2.3.3.2 La représentante observatrice des États-Unis considère que la réunion de la CCSQG doit être l'occasion d'accroître la participation des États membres. Comme la représentante du Mexique, elle reconnaît que, malgré les progrès réalisés lors des débats virtuels au cours de l'année, les problèmes de transmission et d'interprétation simultanée n'ont pas favorisé un meilleur dialogue ; elles demandent donc au directeur général d'organiser une réunion en salle de la Commission en 2020.
- 2.3.3.3 Le directeur général comprend bien la demande faite et demande qu'il lui soit permis d'évaluer les coûts de l'organisation d'une telle réunion. Il suggère, pour commencer, de tenir la réunion pendant une année de réunion du Conseil, en raison de la contribution de la CCSQG à la préparation des réunions de cet organe de direction de l'Institut.
- 2.3.3.4 Le secrétaire technique fait remarquer que la CCSQG est un organe conseiller du directeur général, dont le règlement prévoit au moins une réunion annuelle. Il rappelle que la décision de tenir des réunions virtuelles de la CCSQG a été prise par les organes de direction de l'IICA. Il considère qu'outre le coût, il y a lieu d'évaluer d'autres aspects relatifs à sa fonction d'organe conseiller.
- 2.3.3.5 La représentante observatrice des États-Unis indique qu'elle transmettra l'information aux autorités compétentes de son Pays.
- 2.3.3.6 La représentante observatrice du Mexique appelle la CCSQG à entretenir un dialogue soutenu avec l'IICA et à faire des recommandations et des observations. Elle demande que soit revu le système de transmission utilisé.
- 2.3.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif et de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil
- 2.3.4.1 Le secrétaire technique indique que les rapports sur les progrès de la mise en œuvre des résolutions de la Dix-neuvième réunion du Conseil et de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif, tenues respectivement en 2017 et 2018, ont été mis à la disposition des membres sur le système d'information en ligne et il invite les représentants à poser des questions ou à faire des observations.

- 2.3.4.2 Il mentionne ensuite spécifiquement la résolution n°506 du Comité exécutif, relative au statut de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB) ; la résolution n°572 du Comité exécutif, sur la coopération de l'IICA avec l'Organisation sur les marchés des Amériques (OIMA) ; la résolution n°606 du Comité exécutif, sur le rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) ; et la résolution n°624 du Comité exécutif, relative à l'Institut caribéen de recherche et de développement agricole (CARDI).
- 2.3.4.3 Il explique que dans les quatre cas, les organisations sont tenues de présenter des rapports annuels ; et que dans le cas particulier du CATIE, des rapports financiers annuels doivent être également présentés au Comité exécutif et au Conseil. Dans tous les cas, les renseignements correspondants ont été mis sur le système d'information en ligne du Comité exécutif.
- 2.3.5 Intégration en tant qu'observateurs permanents de l'IICA, des pays non observateurs permanents de l'OEA
- 2.3.5.1 Le directeur général indique qu'à l'occasion de la recherche de partenariats, un rapprochement s'est effectué entre l'IICA et le ministère de l'Agriculture de Nouvelle-Zélande, et qu'étant donné les affinités et les intérêts communs, ce pays souhaite devenir observateur permanent de l'Institut. Néanmoins, il ajoute qu'il n'existe aucun précédent de pays non observateur permanent de l'OEA qui soit observateur permanent de l'IICA et que, par conséquent, il a décidé de saisir le Comité exécutif d'une proposition de règlement, élaborée avec l'aide du conseiller juridique, en vue de réglementer l'intégration des pays non observateurs permanents de l'OEA en tant qu'observateurs permanents de l'Institut, comme dans le cas de la Nouvelle-Zélande ou d'autres pays, ce qui permettrait à l'Institut d'avoir accès à des ressources d'investissements.
- 2.3.5.2 Le conseiller juridique explique en détail les antécédents du règlement pour les Observateurs permanents de l'IICA. Il fait référence au document de travail n°698, "Intégration des pays non Observateurs permanents de l'OEA en tant qu'Observateurs permanents de l'IICA". Il explique ensuite les détails du contenu du règlement tel qu'il est proposé, ainsi que les dispositions et les amendements qu'il serait nécessaire d'apporter aux règlements du Conseil et du Comité exécutif.

- 2.3.5.3 Les représentants du Canada et de Saint-Christophe-et-Niévès, ainsi que la représentante observatrice des États-Unis, manifestent leur soutien à la préparation d'un règlement qui régisse l'intégration des pays non Observateurs permanents de l'OEA en tant qu'Observateurs permanents de l'IICA. Néanmoins, ils demandent plus de temps pour relire le document proposé.
- 2.3.5.4 Le directeur général est d'accord pour offrir plus de temps pour l'analyse de la proposition de règlement. Il consulte les représentants sur le délai et le format proposé pour cela.
- 2.3.5.5 Le secrétaire technique précise que la date limite pour soumettre ce document au Conseil est de 30 jours avant le début de la réunion.
- 2.3.5.6 Le conseiller juridique propose de fixer le délai au 31 août, afin que les représentants envoient leurs observations sur le document par courrier électronique, pour avoir suffisamment de temps pour inclure les opinions des États membres dans la proposition et la présenter, 30 jours avant le début de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques – Conseil interaméricain de l'Agriculture (le Conseil) 2019.
- 2.3.5.7 Le président saisit les représentants de la motion présentée par le conseiller juridique, qui est approuvée.

2.4 Clôture

- 2.4.1 La deuxième séance plénière de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA prend fin le 16 juillet 2019 à 16h10.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3.1 Ouverture

3.1.1 La troisième séance plénière de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA) débute le 17 juillet 2019 à 8h35, sous la présidence du représentant des Bahamas.

3.2 Inauguration du Laboratoire d'innovation pour l'Agriculture – Fab Lab

3.2.1 Le président du Comité exécutif et le directeur général invitent Monsieur Luis Adrián Salazar Solís, ministre de la Science, de la Technologie et des Télécommunications du Costa Rica, et Monsieur André Garnier Kruse, ministre de la Coordination avec le secteur privé du Costa Rica, à se joindre à la tribune principale, afin de procéder à l'inauguration du Laboratoire d'innovation pour l'agriculture – *Fab Lab*.

3.2.2 Le directeur général exprime sa satisfaction pour la mise en marche d'un laboratoire d'innovation, spécialisé en gestion de technologie, qui représente un progrès vers la transformation de l'agriculture numérique, ainsi qu'une forme de prestation de services d'innovation au secteur agricole et rural. Il se félicite du succès obtenu par la création de ce laboratoire, produit de l'effort et de la collaboration des institutions costariciennes suivantes : le ministère de la Science, de la Technologie et des Télécommunications (MICITT), la Surintendance des Télécommunications (SUTEL), le Fonds national pour les Télécommunications (FONATEL) et le Conseil national pour la recherche scientifique et technologique (CONICIT). Il remercie également les unités de l'IICA concernées par ce projet.

3.2.3 Il souligne ensuite que la stratégie orientée vers un Costa Rica numérique coïncide avec la mission et les objectifs stratégiques de l'Institut, qui vise à appuyer ses États membres, afin de permettre le passage à une agriculture 4.0 ; c'est-à-dire une agriculture intelligente, socialement responsable et respectueuse de l'environnement, qui offre les conditions nécessaires à l'innovation, à la formation et à la création commune, et engendre une plus grande productivité en créant de l'emploi. Finalement, il exprime son intérêt

pour que cette initiative soit reproduite dans d'autres régions du Costa Rica, voire dans d'autres pays.

3.2.4 Le ministre de la Science, de la Technologie et des Télécommunications du Costa Rica se déclare satisfait de l'effort commun en vue de la création du *Fab Lab* pour l'agriculture, car ce genre d'actions concrètes permet de mettre au point un produit en faveur du secteur agricole costaricien et motive les pays à être créatifs dans la recherche de solutions aux défis que doivent relever les populations rurales les plus vulnérables, devant les conditions difficiles de l'époque actuelle. Il ajoute que la révolution industrielle actuelle est axée sur la transformation des capacités cognitives, et que le Costa Rica peut ainsi être un *hub* de développement de la quatrième révolution industrielle. C'est pour cela, dit-il encore, que le gouvernement costaricien travaille au Costa Rica du Bicentenaire : un pays démilitarisé depuis sept décennies, décarbonisé, numérisé et orienté vers la personne humaine, la transparence et l'amélioration de la compétitivité. Il termine en signalant que le travail commun permettra de faire des progrès et d'obtenir plus de résultats.

3.2.5 Puis le président du Comité exécutif, le directeur général de l'IICA et le ministre de la Science, de la Technologie et des Télécommunications du Costa Rica inaugurent, avec les délégations présentes au Comité exécutif, le *Fab Lab* pour l'agriculture, situé dans les installations de l'IICA.

3.3 Officialisation des accords généraux de coopération

3.3.1 Accord général entre la Fédération internationale des architectes paysagistes – Région des Amériques (IFLA-Amériques) et l'IICA

3.3.1.1 Monsieur Carlos Jankilevich, commissaire de l'IFLA pour l'Amérique Centrale et les Caraïbes, et Monsieur Ricardo Riveros, président de l'IFLA, sont heureux de signer cet accord avec l'Institut. Ils expliquent que les objectifs de l'accord sont d'améliorer le dialogue, de favoriser la planification d'initiatives prioritaires et de créer des domaines d'intervention, susceptibles d'atténuer les impacts des changements climatiques, en examinant en particulier les questions relatives aux paysages, aux communautés durables, à l'arrêt de la perte de biodiversité, à l'amélioration de la régénération, à la résilience écoenvironnementale et sociale, à l'eau et aux sols.

- 3.3.1.2 Le directeur général dit que cet accord contribuera au processus de rénovation dans lequel se trouve l'IICA, car il lui permettra d'avoir une vision élargie, tenant compte du travail sur la question des paysages productifs, la promotion de la sensibilisation au bienfondé de produire en conservant et de conserver en produisant, en plus de coordonner des actions sur des thèmes importants pour la région, comme la résilience et la biodiversité.
- 3.3.1.3 L'accord général de coopération est signé entre l'IFLA-Amériques et l'Institut.
- 3.3.2 Accord de partenariat pour la promotion de l'agriculture dans des environnements contrôlés dans les Amériques et l'utilisation du *blockchain* pour le commerce des aliments et des matières premières selon des modèles inclusifs, entre Food Chain S.A. et l'IICA
- 3.3.2.1 Monsieur David Proenza, président de Food Chain S.A., exprime sa reconnaissance au directeur général et au représentant de l'IICA au Panama pour la signature de cet accord de partenariat, dont l'objectif est de collaborer au développement et à l'application de nouvelles technologies dans le secteur agroalimentaire, susceptibles de contribuer au renforcement de l'innovation dans l'agriculture et le commerce, comme le *blockchain*, la technologie de la ferme verticale et d'autres modalités d'agriculture dans un environnement contrôlé, qui soient favorables au développement agricole et au bien-être rural des pays membres de l'IICA.
- 3.3.2.2 Le scientifique Gary Stutte de l'Administration nationale de l'Aéronautique et de l'Espace, des États-Unis, participe à la réunion par téléconférence. Il souligne l'importance de cet accord et présente un résumé de ses 25 années de travail dans le développement de technologies et ses expériences en matière d'agriculture spatiale durable, applicables aux fermes verticales et à l'agriculture en environnement contrôlé. Il annonce que la NASA souhaite étendre ses travaux en Amérique Latine et dans les Caraïbes et s'intéresser à d'autres types de cultures, en plus des légumes.
- 3.3.2.3 Le directeur général signale l'importance de l'agriculture en environnements contrôlés, qui est une modalité de migration de l'agriculture des campagnes vers les villes, et un moteur de la responsabilité sociale.

- 3.3.2.4 L'accord de partenariat est signé entre Food Chain S.A. et l'IICA.
- 3.4 *Lecture et approbation de projets de résolution*
- 3.4.1 Le rapporteur donne lecture du projet de résolution "Ordre du jour provisoire pour la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques – Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) 2019".
- 3.4.2 La représentante des États-Unis se félicite de l'effort consenti par l'IICA en matière d'organisation de la prochaine Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques – Conseil interaméricain de l'agriculture 2019. Elle suggère de matérialiser, dans un troisième point au dispositif, par un document, les résultats émanés de la conférence. Elle propose le texte suivant : "Encourager le directeur général à élaborer un document à l'intention des ministres, contenant les actions concrètes et réalisables, ainsi que les produits fondés sur les résultats, afin de promouvoir une agriculture durable et inclusive sur le continent".
- 3.4.3 Le représentant du Brésil appuie la proposition de la représentante observatrice des États-Unis. Il suggère que l'IICA adopte des systèmes de distribution des documents semblables à ceux qu'utilise le Groupe des 20 (G-20) ou le Groupe des pays BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), où les documents sont fournis aux pays avant les réunions, ce qui permet d'optimiser l'utilisation du temps au cours des réunions.
- 3.4.4 Il est convenu d'amender le projet de résolution "Ordre du jour provisoire pour la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques – Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) 2019", qui sera adopté en deuxième lecture des projets de résolution.
- 3.4.5 Le rapporteur donne lecture du projet de résolution "Analyse stratégique de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)", qui est approuvé sans modification.
- 3.4.6 Le rapporteur donne lecture du projet de résolution "Programme-budget 2020-2021".

- 3.4.7 La représentante observatrice du Mexique propose d'éliminer le mot "substantiellement" du point n°3 du dispositif, afin de lire "Autorise le directeur général de l'IICA à effectuer des transferts entre les chapitres du Programme-budget, à condition que leur total n'ait pas d'effet négatif sur les priorités approuvées".
- 3.4.8 Le représentant du Brésil demande une explication sur le mécanisme utilisé pour fixer le barème des quotes-parts des États membres en vigueur, et s'il serait possible qu'à l'avenir ce barème soit plus proportionnel.
- 3.4.9 Le président saisit l'assemblée de la proposition de modification faite par la représentante observatrice du Mexique, qui est approuvée. Il cède également la parole au conseiller juridique afin qu'il réagisse à l'observation du représentant du Brésil.
- 3.4.10 Le conseiller juridique explique que, depuis la création de l'Institut en 1942, les quotes-parts des États membres sont fixées sur la base du barème approuvé par l'Organisation des États américains (OEA) et qu'à certaines époques, des disparités ont eu lieu dans les montants, ce qui a toujours été accepté par les États membres. Il termine en rappelant que ce projet de résolution a pour objectif, entre autres, de recommander au Conseil d'approuver les quotes-parts fixées pour la période biennale 2020-2021, puisque c'est à cet organe de direction qu'incombe la décision finale.
- 3.4.11 Le projet de résolution "Programme-budget 2020-2021" est approuvé avec la modification suggérée par la représentante observatrice du Mexique.
- 3.4.12 Le rapporteur donne lecture des projets de résolution suivants : "Rapport sur le recouvrement des quotes-parts", "États financiers de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) 2018, rapport des commissaires aux comptes et vingt-cinquième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)", "Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification (CRV)", "Reconnaissance envers M. Steve Rickrode pour sa contribution en tant que membre du Comité de révision de la vérification (CRV)", et "Rapport annuel 2018 de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)", qui sont approuvés sans modification.

- 3.4.13 Le rapporteur donne lecture du projet de résolution “Rapport de la réunion ordinaire 2019 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)”.
- 3.4.14 Les représentantes observatrices des États-Unis et du Mexique proposent de convoquer une réunion en salle de la CCSQG en 2020, et demandent d’inclure un second point au dispositif qui se lirait ainsi : “Prier le directeur général d’envisager de convoquer une réunion en salle de la CCSQG en 2020, en tenant compte des avantages et des coûts de cette rencontre importante pour les pays membres ”.
- 3.4.15 Il est convenu de modifier le projet de résolution “Rapport de la réunion ordinaire 2019 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)”, pour son approbation en deuxième lecture des projets de résolution.
- 3.4.16 Le rapporteur donne lecture du projet de résolution “Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) et de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif”, qui est approuvé sans modification.
- 3.5 *Relations entre l’IICA et le Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE)*
- 3.5.1 Rapport du CATIE pour la période biennale 2017-2018
- 3.5.1.1 Le directeur général du CATIE amorce son rapport en soulignant les piliers sur lesquels repose la mission du Centre : éducation, recherche et rayonnement extérieur. Il indique qu’en 2018, 66 étudiants de 20 pays ont reçu leur diplôme, dont 50% de femmes. Il ajoute que pour la période 2017-2018, le montant total de la participation des bourses s’est élevé à 1 206 937 USD.
- 3.5.1.2 Il fait référence aux résultats des deux années pour chacun des domaines stratégiques de recherche. Il précise que dans le domaine de la recherche en développement économique et en environnement, les travaux ont porté sur les questions de moyens d’existence résilients, ainsi que sur les chaînes de

valeur vertes et inclusives, en particulier pour le cacao, le café, les fruits et les légumes.

- 3.5.1.3 Il souligne l'utilisation d'outils de la technologie de l'information pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques par les institutions locales de gestion de l'eau dans les zones qui en manquent en Amérique Centrale. Il ajoute que, dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de l'agrosylviculture, les actions ont été axées sur les chaînes du café et du cacao et sur l'élevage durable.
- 3.5.1.4 Il détaille les projets que le CATIE exécute actuellement, parmi lesquels il souligne les suivants : Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, grâce au captage des eaux ; Élargissement des mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes des zones rurales d'Amérique Latine ; Intensification de la durabilité : Avantages et inconvénients en matière de café en Amérique Centrale ; Chocolate4All ; et le verdissement de la chaîne de valeur des bovins au Belize, pour un montant de 700 000 USD financés par la Banque interaméricaine de développement (BID).
- 3.5.1.5 Le directeur général du CATIE parle ensuite des aspects financiers et indique que le budget actuel du Centre s'élève à 23 millions USD, et qu'il y a donc lieu de penser à un nouveau modèle de gestion qui permette au CATIE de conserver sa pérennité financière.
- 3.5.1.6 Il informe que la participation offerte par l'IICA au Centre, en 2018, s'est élevée à 938 100 USD, pour le financement de personnel technique, administratif et opérationnel pour la recherche et le développement. Il mentionne ensuite les actions les plus marquantes réalisées avec l'Institut, parmi lesquelles on compte les suivantes : un plan de travail sur les questions administratives et de coopération, axé sur le cacao, le café, les forêts, les changements climatiques, l'eau et l'économie rurale ; le Programme centraméricain de gestion intégrale de la rouille du café (PROCAGICA) ; la création de parcelles de gestion intégrée du café et de nouvelles variétés ; la formation de techniciens en pratiques d'amélioration des systèmes du café ; la mise en œuvre du projet INNOVA ; la participation au projet DESIRA, sur les systèmes agroforestiers innovants à usage des petits producteurs des communautés du couloir de la sécheresse en Amérique Centrale ; et la formation des fournisseurs de biens et de services agricoles.

3.5.2 Analyse et commentaires

3.5.2.1 Le président du Comité exécutif ouvre un temps de questions et d'observations sur la présentation du rapport du CATIE pour la période biennale 2017-2018. Personne ne demande la parole, le président poursuit l'examen de l'ordre du jour.

3.6 Proposition stratégique pour l'avenir du CATIE

3.6.1 Monsieur Martín Piñero, conseiller spécial du directeur général et coordinateur du groupe de travail *ad hoc*, expose la proposition commune préparée par l'IICA, le CATIE et le gouvernement costaricien, en réponse à la résolution n°507 du Conseil, qui demande aux directeurs généraux de l'Institut et du Centre d'élaborer une proposition stratégique pour l'avenir du CATIE comprenant des scénarios et des alternatives pour la restructuration et la consolidation de la plateforme organisationnelle, scientifique et universitaire, et financière, du Centre, ainsi que pour sa base juridique". Il explique que la proposition inclut un diagnostic de la situation et un plan de travail dans quatre domaines : institutionnel, technique, financier et celui de la gouvernance.

3.6.2 Il mentionne d'abord que le diagnostic est axé sur la compréhension du fait que deux institutions, nées en même temps, avec des mandats différents mais complémentaires, ont peu à peu perdu leur synergie et leur complémentarité.

3.6.3 Il ajoute qu'il a pu constater que, malgré les efforts du CATIE pour résoudre ses difficultés financières, l'évolution du financement international est telle qu'à long terme, il ne sera peut-être pas possible de le soutenir. Il affirme ensuite que la solution pour le Centre, est d'acquérir une dimension continentale, approche qui lui permettrait de mettre au point un nouveau partenariat avec l'IICA et de mettre en œuvre une stratégie de consolidation des deux institutions, pour le bien des pays membres.

3.6.4 Quant au domaine institutionnel, explique-t-il, les recommandations 1 et 2 de la proposition qui figure dans le document de travail n°697, réaffirment les mandats originels des deux institutions et identifient des manières d'intensifier la collaboration et la synergie entre elles. Il ajoute que les recommandations 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 dudit document visent, d'une part, à renforcer les travaux de recherche dans le but de fournir le savoir et les

technologies nécessaires en vue de promouvoir le développement technologique et productif des tropiques américains, et d'autre part, à simplifier et ordonner raisonnablement les activités d'enseignement, en termes de capacité et de spécialisation du Centre.

- 3.6.5 Concernant la stratégie de financement du CATIE, le conseiller spécial du directeur général signale que les recommandations 11 et 12 du document de travail proposent d'adopter une stratégie en vue d'une meilleure utilisation des ressources disponibles, incluant la vente de terres non utilisées pour la recherche et l'enseignement, mais dotées d'une valeur économique élevée en raison de leur proximité du village et de l'Hôpital de Turrialba, et qui, en même temps, courent le risque d'occupation précaire illégale. Il dit encore que les ressources ainsi obtenues seraient déposées dans un fonds d'affectation spéciale de l'IICA qui engendrerait des dividendes annuels pour financer des recherches convenues entre les deux institutions, ce qui permettrait de cimenter le partenariat institutionnel.
- 3.6.6 Pour ce qui concerne la simplification et l'amélioration de la gouvernance du Centre, il précise que les recommandations 13 et 14 du document de travail proposent, d'abord, d'éliminer le Conseil supérieur du CATIE, puisque le Centre possède actuellement trois organes de direction (Conseil d'administration, Conseil supérieur et le Conseil), ce qui n'est pas approprié en matière de gouvernance d'un organisme de la taille du CATIE ; et ensuite de renforcer le Conseil d'administration du Centre, dont le président serait nommé par le Conseil. Il précise que ce conseil d'administration passerait de 13 à 10 membres et qu'il assumerait certaines des compétences de l'actuel Conseil supérieur, y compris la nomination du directeur général du CATIE par un mécanisme simplifié d'élection. Il explique que pour lancer la stratégie proposée, la recommandation 15 du document de travail demande au directeur général de l'IICA de préparer, en consultation avec le directeur général du CATIE, une proposition intégrale exposant le concept du "Groupe du Conseil" et de la présenter à la prochaine réunion du Conseil.
- 3.6.7 Il signale enfin que la recommandation 16 du document de travail prévoit de demander aux deux directeurs généraux qu'ils créent, en consultation avec le gouvernement costaricien, une commission chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action en vue de consolider le CATIE et d'améliorer sa relation avec l'IICA.

3.6.8 Analyse et commentaires

- 3.6.8.1 La représentante observatrice du Mexique exprime ses remerciements pour le rapport et se dit satisfaite des recommandations qui y figurent. Elle demande plus de précisions sur les recommandations 12 et 13 du document de travail.
- 3.6.8.2 La représentante du Canada reconnaît la valeur technique et scientifique de l'IICA et du CATIE. Elle ajoute qu'il est nécessaire de préciser si le Comité exécutif doit approuver l'inclusion de cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil, ou les recommandations présentées dans la proposition. Elle dit son intérêt pour une analyse profonde des implications financières pour les deux institutions, en cas d'approbation des recommandations présentées à la plénière.
- 3.6.8.3 Le représentant du Brésil est de l'avis que les recommandations présentées aideront à rationaliser et à maximiser les ressources des deux institutions. Il ajoute que les modifications proposées pour la gouvernance du CATIE permettront une plus grande transparence administrative et faciliteront les processus de responsabilisation. Il souhaite avoir des précisions sur la recommandation 13 du document de travail en matière d'élection des membres du Conseil d'administration, et notamment sur ceux qui doivent appartenir à la communauté scientifique internationale et être ressortissants de pays situés hors continent américain.
- 3.6.8.4 Le représentant observateur des États-Unis pose la question des conséquences de l'approbation des recommandations sur la Loi 8028 de la République du Costa Rica, qui régit actuellement le contrat signé entre le gouvernement du pays et l'IICA sur le CATIE. Il ajoute qu'outre le fait de mentionner les avantages financiers dont jouirait le Centre, il y aurait également lieu d'indiquer les bénéfices pour l'Institut. Enfin, il recommande que les implications du nouveau système de gouvernance, proposé pour le CATIE, soient précisées.
- 3.6.8.5 À la demande du président de la réunion, le secrétaire technique explique qu'en octobre 2017, le Conseil avait approuvé la résolution n°507, par laquelle il était demandé aux directeurs généraux de l'IICA et du CATIE de former, avec la participation du gouvernement costaricien, un groupe de travail *ad hoc* dont le mandat était d'élaborer une proposition stratégique

pour l'avenir du CATIE incluant des scénarios et des solutions alternatives pour la restructuration et le renforcement de la plateforme organisationnelle, scientifique, universitaire et financière du Centre, ainsi que de sa base juridique". Il ajoute que le Comité exécutif a plusieurs possibilités : a) approuver les recommandations présentées ; b) les modifier et/ou inclure de nouvelles recommandations ; et c) prier les institutions d'élaborer un plan incluant les modifications demandées et de présenter une proposition finale à la prochaine réunion du Conseil. Il ajoute qu'en 2020 le contrat sur le CATIE sera renouvelé, mais que cela n'empêche nullement de proposer des amendements à la Loi 8028 de la République du Costa Rica, que les parties accepteraient.

- 3.6.8.6 Le directeur général de l'IICA met l'accent sur le scénario actuel, dans lequel les deux directeurs ont un lien étroit, qui est le plus approprié pour mener à bien une restructuration profonde du CATIE et favoriser une plus grande synergie entre l'Institut et le Centre. Il considère qu'on ne prévoit pas de conditions plus favorables que celles d'aujourd'hui pour forger un partenariat entre la recherche, l'enseignement et la coopération technique, et qu'il y a lieu de tirer parti de ces conditions.
- 3.6.8.7 Le conseiller spécial du directeur général explique que la proposition n'a aucune implication financière pour l'IICA et que le produit de la vente des terres créerait un fonds d'affectation spéciale pour financer la recherche sur des questions convenues entre les deux institutions. Il précise qu'il se propose d'inclure des représentants des cinq régions de l'Institut dans le conseil d'administration du CATIE, afin qu'il redevienne une organisation à caractère continental et qu'il assiste les régions tropicales de tous les pays. Concernant les fonctions du Conseil supérieur, il ajoute que tout ce qui a trait aux orientations pour le travail technique du Centre incombe au Conseil d'administration, tandis que ce qui est associé à la prise de décisions politiques dépendrait du Conseil.
- 3.6.8.8 Le directeur général adjoint de l'IICA explique que les experts internationaux proposés comme membres du Conseil d'administration pourront aussi venir de pays des Amériques, et pas nécessairement d'autres continents. Il précise que l'objectif est de disposer d'experts de haut niveau dans les thèmes techniques et institutionnels.

- 3.6.8.9 Le président du Comité exécutif propose de donner lecture de chacune des recommandations présentées par le conseiller spécial du directeur général de l'Institut, et d'approuver les recommandations l'une après l'autre.
- 3.6.8.10 Le représentant observateur d'Argentine félicite le groupe de travail *ad hoc* auteur de la proposition qui permet de rompre le cercle vicieux des liens entre les deux institutions. Il précise qu'il est d'accord avec la proposition du président pour examiner chacune des recommandations.
- 3.6.8.11 Le secrétaire technique donne lecture de la première recommandation du document de travail n°697 sur la proposition stratégique pour l'avenir du CATIE : "Que les deux institutions centrent leurs activités sur les éléments principaux et fondamentaux de leur mandat institutionnel. Ainsi, le CATIE, une institution de production de connaissances, de technologies et d'innovations, pourrait, de manière non exclusive, aider à réalimenter les programmes de l'IICA. Pour sa part, l'IICA pourrait assumer son mandat institutionnel qui est d'offrir une coopération technique aux pays, en intégrant le CATIE en tant que source considérable de savoir, de technologies et d'innovations utiles aux processus de définition des politiques publiques et au caractère institutionnel nécessaires au développement".
- 3.6.8.12 Le représentant observateur des États-Unis fait remarquer que cette recommandation reflète bien l'opinion du ministère de l'Agriculture de son pays, mais que la difficulté réside dans la manière de la mettre en œuvre, pour qu'il soit possible de séparer l'application du savoir dans le domaine la coopération technique fournie.
- 3.6.8.13 Le secrétaire technique donne ensuite lecture des recommandations 2 à 7 du document de travail, qui sont acceptées par les délégations présentes au Comité exécutif :
- "Que le CATIE signe un accord avec l'IICA, en vue d'en utiliser les bureaux comme point focal et centre des opérations pour ses activités et programmes. Bon nombre de ces actions pourraient être intégrées, articulées et exécutées en commun."
- "Réaffirmer que la mission du CATIE est de participer, par la recherche et l'enseignement, au développement durable de la production agricole et à la

conservation des ressources naturelles des régions agricoles tropicales du continent”.

“Que le CATIE, dans le cadre de la préparation de son nouveau plan stratégique, évalue son programme de recherche et envisage d’accorder, immédiatement, une forte priorité aux deux grands domaines de recherche suivants : a) Développement productif et durable des principales productions des régions tropicales, dans lesquelles le CATIE a développé des capacités, et pour lesquelles il jouit d’une expérience avérée : cacao, café, élevage agroforestier et bois cultivés. Le travail dans ces domaines, devrait favoriser une vision systémique et progresser en matière d’étapes d’échelonnement et d’ajout de valeur. b) Protection et gestion durable des forêts naturelles, des sols et des ressources hydriques des régions agricoles tropicales”.

“Les activités d’enseignement du CATIE constituent un élément central et essentiel de sa projection institutionnelle internationale. Le Groupe de travail recommande donc que le CATIE soit consolidé en tant que centre international d’enseignement, dans les domaines de la production durable et de la conservation des ressources naturelles des régions agricoles tropicales, et qu’il se projette comme fournisseur de ces services éducatifs pour les autres régions du monde”.

“Le Programme de Doctorat devrait être considéré comme un objectif à développer et à consolider à moyen terme, en utilisant les enseignements tirés et les expériences vécues jusqu’à aujourd’hui. Le Groupe de travail considère que la dotation actuelle de ressources humaines disponibles au CATIE, particulièrement celles qui travaillent à temps complet et qui sont en possession d’un doctorat, susceptibles d’assumer cette responsabilité, est limitée et insuffisante. C’est pourquoi le CATIE devrait centrer ses efforts dès maintenant sur le maintien et l’élargissement des accords avec des universités et des centres internationaux de recherche, publics et privés reconnus, dans lesquels il convient de spécifier que le CATIE est l’endroit de choix pour préparer les thèses de doctorat ”.

“Le Programme de Maîtrise à orientation académique devrait être revu, adapté si besoin, consolidé et devenir le point focal principal des activités d’enseignement. On considère que le nombre de maîtrises à orientations différentes est excessif, ce qui affaiblit sans doute la profondeur, l’originalité et le dévouement des professeurs dans leurs activités d’enseignement. Une

concentration possible des efforts institutionnels sur un nombre inférieur de maîtrises pourrait être justifiée et mise au point, en fonction des points forts des programmes de recherche que développe le CATIE, en vue de parvenir à la plus grande synergie possible entre la recherche, la technologie et l'enseignement”.

- 3.6.8.14 Puis le secrétaire technique donne lecture de la recommandation 8 du document de travail : “Le CATIE ne devrait offrir de nouvelles opportunités d'enseignement de troisième cycle que s'il dispose d'abord de preuves sérieuses de l'intérêt existant et de la demande réelle. Il serait ainsi possible d'éviter l'ouverture de programmes à la vie éphémère, qui usent l'institution et qui contribuent fort peu à son image et à son positionnement universitaire”.
- 3.6.8.15 Le président du Comité exécutif, en sa qualité de représentant des Bahamas, propose d'éliminer la recommandation 8, car elle est implicite dans la recommandation 7. Sa proposition est acceptée et sera incorporée à l'annexe du projet de résolution sur la question.
- 3.6.8.16 Le secrétaire technique donne ensuite lecture de la recommandation 9 du document de travail : “Les activités liées à l'enseignement à distance devraient aller vers un objectif éducatif, élaboré sur la base de preuves claires et vérifiables de la nécessité, de la pertinence et de la demande réelle de soutien à la formation de ressources humaines de la région. Dans certains cas il serait possible de prévoir une collaboration avec l'IICA pour utiliser sa plateforme opérationnelle”.
- 3.6.8.17 Le représentant observateur des États-Unis propose de remplacer “formation de ressources humaines de la région” par “formation technique en agriculture de la région”, et sa proposition est acceptée.
- 3.6.8.18 Les représentants du Costa Rica et du Honduras et la représentante observatrice du Mexique suggèrent d'orienter le débat sur les aspects spécifiques sur lesquels les représentants auraient des observations, au lieu de donner lecture du texte intégral de chaque recommandation.
- 3.6.8.19 Le représentant du Costa Rica informe que ces recommandations doivent être mises en œuvre au moyen du plan stratégique du CATIE, actuellement en cours d'élaboration.

- 3.6.8.20 La représentante observatrice du Mexique souligne que la proposition est très intéressante et qu'il y a lieu de réexaminer les thèmes concernant la cession des terres et la gouvernance du CATIE.
- 3.6.8.21 Le représentant du Honduras lance un appel au Comité exécutif pour qu'il approuve toutes les recommandations possibles et qu'on ne saisisse le Conseil que des aspects qui posent problème ou qui exigent des modifications.
- 3.6.8.22 Le président ouvre le débat sur la vente des terres et, en sa qualité de représentant des Bahamas, il demande si des alternatives à la vente ont été envisagées, comme le développement de ces terres à travers un partenariat public-privé. Il propose en outre que, dans la recommandation 11, "vente" soit remplacé par "vente ou location" de terres.
- 3.6.8.23 Le conseiller spécial du directeur général précise qu'une fois le feu vert accordé par les organes de direction de l'IICA, les différentes alternatives d'utilisation des terres devront être analysées.
- 3.6.8.24 Le représentant du Brésil exprime son soutien à la procédure d'approbation proposée par le président, afin que l'on progresse au mieux dans l'examen de cette question, avant d'en saisir le Conseil. Il soulève, sur la recommandation 13 du document de travail, la question relative au point b, qui traite de la répartition représentative des membres du Conseil d'administration.
- 3.6.8.25 Le représentant observateur des États-Unis pose la question de l'appartenance des terres mentionnées à la recommandation 11 du document de travail.
- 3.6.8.26 Le représentant du Costa Rica répond que le CATIE a acheté d'autres terres, en plus de celles dont il a l'usufruit et auxquelles se réfère la cinquième action de la recommandation 11.
- 3.6.8.27 Le conseiller juridique fait un rappel historique des terres qui sont la propriété de l'IICA et dont le CATIE a l'usufruit. Il souligne qu'il est important que le Comité exécutif autorise le directeur général de l'Institut à amorcer le processus d'analyse de la façon de procéder pour ces terres, conformément à la législation costaricienne. Il précise que la décision finale sera soumise au Conseil.

- 3.6.8.28 Le directeur général du CATIE indique que l'année dernière, une évaluation extérieure du Centre a été faite, et que les recommandations de la proposition répondent à cette évaluation. Il souligne que la proposition examinée permettra d'améliorer le travail commun des deux institutions, en vue de favoriser le développement de la région à long terme, sans que cela dépende de la bonne volonté des directeurs. Il propose d'amorcer ce processus, de progresser peu à peu et de faire rapport périodiquement des progrès réalisés.
- 3.6.8.29 La représentante du Canada insiste sur la nécessité de disposer de plus amples informations sur les conséquences financières possibles de la proposition pour l'IICA. Elle approuve les recommandations, mais pas les conséquences financières qui pourraient en découler.
- 3.6.8.30 Le représentant observateur des États-Unis demande plus d'information sur la structure du fonds d'affectation spéciale proposé. Il suggère, par ailleurs, au CATIE et à l'IICA de faire une analyse des fonctions actuelles du Conseil supérieur et d'indiquer quelles fonctions seraient confiées aux organes de direction de l'Institut ; analyse qu'il y aurait lieu de mettre à la disposition des pays avant la réunion du Conseil. Enfin, pour la question de la location des terres, il suggère de les utiliser pour le développement agricole et d'en conserver ainsi la propriété.
- 3.6.8.31 Enfin, le représentant du Brésil indique qu'il présentera une suggestion de texte alternatif pour remplacer le point b de la recommandation 13 du document de travail, afin de garantir l'inclusion, au Conseil d'administration du CATIE, des membres des cinq régions de l'IICA.
- 3.6.8.32 Le conseiller spécial du directeur général souligne que la vente ou la location des terres est une question qui peut recevoir l'approbation du Comité exécutif et que, par conséquent, le directeur général peut continuer à travailler la proposition, avant de la présenter à la prochaine réunion du Conseil. Il précise néanmoins que la décision finale sera prise par le Conseil.
- 3.6.8.33 Le président indique qu'il a pris bonne note de toutes les modifications proposées pour les recommandations et que l'on procédera comme il se doit.

- 3.7 Relations entre l'IICA et l'Institut caribéen de recherche et de développement agricole (CARDI)
- 3.7.1 Rapport de l'Institut caribéen de recherche et de développement agricole (CARDI) pour la période biennale 2018-2019
- 3.7.1.1 Monsieur Gregory Robin, responsable de la science, de la technologie et de l'innovation à l'institut caribéen de recherche et de développement agricole (CARDI), indique que les relations entre l'IICA et le CARDI existent depuis plus de 20 ans, que le lien institutionnel n'a fait que se resserrer, et que les actions de coopération technique dans la région des Caraïbes sont devenues plus stratégiques et ont une portée plus étendue. Pendant la période 2015-2018, le CARDI a mis en œuvre 16 projets dans des domaines prioritaires, comme les herbes et les épices, les petits ruminants, les changements climatiques, la consolidation institutionnelle, la gestion du matériel génétique et la réhabilitation, et la résilience après les impacts des ouragans, entre autres.
- 3.7.1.2 Il ajoute que le partenariat avec l'IICA est celui qui a produit les meilleurs résultats pour le CARDI, car il lui a permis de renforcer l'exécution de ses actions techniques et d'augmenter le nombre de ses partenaires, grâce à de nouveaux liens créés en collaboration avec l'IICA. Il donne pour exemple les partenariats avec le Programme coopératif de recherche et de transfert de technologie agricole pour la région Nord (PROCINORTE), avec le Centre international de la pomme de terre (CIP), ainsi que la participation du CARDI, en coordination avec la Communauté caribéenne (CARICOM), à divers groupes techniques, y compris le Groupe agriculture, aliments et nutrition (AFNC), aux groupes de travail sur les produits de base et à la plateforme innovante régionale sur le coco.
- 3.7.1.3 Il propose que le CARDI continue d'œuvrer en étroite collaboration avec l'IICA pour relever les défis qui se présentent au secteur agricole de la région des Caraïbes. Il signale enfin les thèmes prioritaires de ce travail commun : le développement de la chaîne de valeur des racines et tubercules, la culture du coco, la gestion des ressources génétiques pour les cultures et les petits ruminants, l'application du *big data* au secteur agricole, la sécurité alimentaire, la nutrition, la compétitivité, la jeunesse et la parité, les changements climatiques, la mobilisation des ressources, l'inclusion et

l'équité, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la pérennité financière.

3.7.2 Rapport d'activités de collaboration entre l'IICA et le CARDI

3.7.2.1 Le conseiller technique de la direction de la coopération technique de l'IICA signale que les relations de coopération entre l'IICA et le CARDI se font dans le cadre d'un accord général en vigueur jusqu'en 2021.

3.7.2.2 Il mentionne les principaux domaines de travail de ce partenariat : le renforcement des mécanismes de gouvernance et la gestion des projets, la collaboration et l'action commune entre les professionnels et les unités de l'IICA et du CARDI pour la mise en œuvre de projets, procédures et systèmes améliorés, afin de consolider le suivi des actions et la responsabilisation par rapport aux ressources utilisées ; et l'adoption du cadre de planification et de mise en œuvre de projets à partir de la gestion fondée sur les résultats, grâce à la coopération technique directe, au renforcement des capacités institutionnelles et à la mobilisation de ressources extérieures.

3.7.2.3 Il dit aussi que l'IICA continuera de construire des ponts entre le CARDI et les centres de recherche spécialisés du continent, afin que cela donne la possibilité de mettre en œuvre des initiatives de coopération horizontale qui permettent au CARDI d'acquérir et d'adopter les connaissances générées dans les centres de recherche, les universités et autres institutions, pour les transférer dans les pays des Caraïbes.

3.7.2.4 Le président du Comité exécutif soumet aux représentants la présentation du rapport du CARDI pour la période biennale 2018-2019, dont le contenu est approuvé sans commentaire.

3.8 Date et lieu de la Quarantième réunion ordinaire du Comité exécutif

3.8.1 Le secrétaire technique informe que le règlement du Comité exécutif prévoit que la date et le lieu de sa prochaine réunion ordinaire doivent être fixés. Il ajoute qu'aucune offre n'a été reçue de la part d'aucun pays pour la tenue de cette réunion, qui aura donc lieu au siège social de l'IICA, au cours du deuxième semestre de 2020.

3.9 Lecture et approbation des projets de résolution

- 3.9.1 Le rapporteur donne lecture des projets de résolution en suspens sur l'“Ordre du jour provisoire pour la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques – Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) 2019” et le “Rapport de la réunion ordinaire 2019 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)”, auxquels des modifications ont été apportées par les représentantes observatrices des États-Unis et du Mexique. Les deux projets de résolution sont approuvés avec les modifications.
- 3.9.2 Le rapporteur donne lecture des projets de résolution suivants : “Renforcement des partenariats stratégiques de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)”, “Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période biennale 2017-2018”, “Rapport de l'Institut caribéen de recherche et de développement agricole (CARDI) pour la période biennale 2018-2019” et “Date et lieu de la Quarantième réunion ordinaire du Comité exécutif”, qui sont approuvés sans changement.
- 3.9.3 Le rapporteur donne lecture du projet de résolution “Stratégie relative à l'avenir du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)”.
- 3.9.4 Le président, en sa qualité de représentant des Bahamas, propose de modifier la recommandation 11 de l'annexe du projet de résolution, plus précisément la cinquième action complémentaire, afin qu'on lise : “élaborer un plan pour les terres propres au CATIE, qui envisage, entre autres, la vente ou la location (...)”.
- 3.9.5 Le représentant du Brésil demande que soit modifié le point b. de la recommandation 12 de l'annexe du projet de résolution, pour dire : “Cinq membres devront être choisis parmi les pays membres de l'IICA”.
- 3.9.6 La représentante du Canada propose de modifier le point 2 du dispositif, et qu'on lise “(...) et recommander aux directeurs généraux de l'IICA et du CATIE de procéder à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre (...)”.

- 3.9.7 La représentante observatrice du Mexique fait référence à la proposition du Brésil et indique que les cinq membres du Conseil d'administration, mentionnés dans cette proposition, doivent être choisis parmi les pays membres du CATIE, vu qu'ils apportent une quote-part supplémentaire à celle qu'ils apportent à l'IICA. Elle demande, à cet égard, des précisions au conseiller spécial du directeur général.
- 3.9.8 Le conseiller spécial du directeur général explique que la représentante observatrice du Mexique est dans le vrai, puisqu'il s'agit d'une recommandation du groupe *ad hoc*, mais que la proposition du représentant du Brésil est raisonnable, car il est souhaitable que le Centre ait une vision continentale.
- 3.9.9 La représentante observatrice du Mexique, en sa qualité de membre du CATIE, pose la question des avantages supplémentaires d'être membre du Centre, puisque son pays ne serait plus représenté ni au Conseil de direction, ni au Conseil supérieur et que, par conséquent, il n'aurait pas de relation directe avec le CATIE, ce qu'elle considère comme un inconvénient. Elle ajoute que les pays qui ne sont membres que de l'IICA, jouiraient des mêmes avantages. Elle prie les autres membres du Centre d'analyser la proposition.
- 3.9.10 Le président réfléchit à la possibilité d'élargir la proposition pour que les pays du continent, qui ne sont pas membres du CATIE, puissent faire partie de son Conseil d'administration.
- 3.9.11 Le conseiller juridique soumet la proposition d'augmenter à douze, le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre, en ajoutant deux postes pour les pays membres de l'IICA qui, actuellement, n'en sont pas membres. Il ajoute que ces deux postes seraient octroyés par roulement entre les cinq régions de l'Institut, ce qui garantirait une plus grande représentativité de l'IICA au Conseil d'administration du CATIE.
- 3.9.12 Le représentant observateur du Nicaragua souligne qu'il est important de consolider les relations entre l'Institut et le CATIE, sur la base d'une collaboration plus étroite et complémentaire dans l'exécution de plans communs aux deux organisations, et du soutien des pays. Il affirme que les sept membres d'Amérique Centrale doivent continuer de faire partie du Conseil d'administration.

- 3.9.13 Le représentant observateur des États-Unis suggère d'inclure un poste pour un pays en qualité d'observateur, et souligne l'importance de la participation d'experts en agriculture. Il demande si les critères de roulement respectent les principes du Règlement du Comité exécutif et il rappelle que le Conseil a le pouvoir d'approuver les changements de structure des organes de direction de l'IICA et du CATIE.
- 3.9.14 Le conseiller juridique résume les propositions de la façon suivante : a) fixer à douze le nombre de membres du Conseil d'administration (soit une augmentation de deux postes), qui seraient élus pour une période de deux ans, par roulement entre quatre régions de l'IICA (pas de roulement dans la région centrale) ; b) ajouter deux postes au Conseil d'administration, en conservant deux postes pour les membres actuels et en laissant quatre postes libres pour les pays qui souhaiteraient y participer ; c) sélectionner cinq membres parmi les pays membres de l'Institut ; et d) conserver le conseil d'administration tel qu'il est, sans modification. Il ajoute que l'option a) est recommandée car elle réunit les observations de la majorité des États membres de ce Comité exécutif.
- 3.9.15 Concernant le commentaire du représentant observateur des États-Unis, il explique qu'au cas où un poste serait octroyé à un pays en qualité d'observateur, ce pays jouirait du droit de parole, mais pas du droit de vote. Il précise que le nouveau Conseil d'administration disposerait de son propre règlement, qui doit être approuvé par le Conseil, et il explique le processus d'approbation institutionnelle, qui sera suivi pour former le Conseil d'administration.
- 3.9.16 Le directeur général adjoint de l'IICA, après avoir entendu les observations des États membres, propose ce qui suit : a) les membres *ex officio* seront un représentant du ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, un représentant du directeur général de l'IICA et un représentant du Conseil, désigné par le Conseil et qui ne peut pas être le représentant d'un pays membre du CATIE ; et b) les sept autres membres seront désignés à titre personnel et devront appartenir à la communauté scientifique de l'agriculture et des ressources naturelles. Cinq membres devront être choisis parmi les pays membres du CATIE. Les deux derniers devront appartenir à la communauté internationale et être des ressortissants de pays situés hors continent américain. Les fonctions et les responsabilités du Conseil

d'administration seront les mêmes qu'actuellement, avec en plus celles de l'actuel Conseil supérieur.

3.9.17 Le président saisit les membres du Comité de la suggestion faite par le directeur général adjoint, qui est acceptée. Après modification, le projet de résolution "Stratégie relative à l'avenir du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)" est approuvé.

3.10 Clôture

3.10.1 La troisième séance plénière de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est levée le 17 juillet 2019 à 15h15.

SÉANCE DE CLÔTURE

4.1 Ouverture

4.1.1 La séance de clôture de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence le 17 juillet 2019 à 15h15, sous la présidence du représentant des Bahamas.

4.2 Remarques finales

4.2.1 Le président ouvre le débat pour les remarques finales. Il remercie l'IICA et le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica pour leur hospitalité pendant la réunion.

4.2.2 Les représentants du Panamá, d'Uruguay, du Canada, du Chili, du Honduras, du Nicaragua et d'Argentine expriment leur reconnaissance au directeur général et au personnel de l'Institut pour l'excellent travail accompli.

4.2.3 Le représentant de Saint-Christophe-et-Nièvés félicite le directeur général pour le travail accompli, en vue de réduire les coûts grâce à une meilleure utilisation de la technologie, de mobiliser des ressources vers les pays de la Caraïbe et de créer de nouveaux partenariats stratégiques.

4.2.4 Le représentant de Saint-Vincent-et-les-Grenadines souligne le bon déroulement de la réunion et espère que les relations de l'IICA avec le CATIE et le CARDI continueront de se consolider.

4.2.5 Le représentant du Brésil souligne le travail compétent du président dans la conduite de la réunion ; il remercie le personnel de l'Institut pour son amabilité, tant pendant la réunion du Comité exécutif que dans les réunions parallèles, et il annonce que le Brésil vient de se voir attribuer la présidence du Marché commun du Sud (MERCOSUR).

4.2.6 La représentante du Mexique félicite l'IICA pour l'organisation réussie de la réunion et souligne qu'il est important de mettre en œuvre de nouvelles

initiatives, comme le *Fab Lab*, et de signer de nouveaux accords dont les retombées seront bénéfiques pour l'Institut.

4.2.7 La représentante observatrice des États-Unis félicite le directeur général et le personnel de l'IICA pour leur travail pendant la réunion. Elle met l'accent sur l'importance d'inclure, à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil, les résultats atteints ici, et rappelle que son pays est prêt à continuer d'appuyer les initiatives à caractère durable.

4.2.8 Enfin, le rapporteur, en sa qualité de représentant du Costa Rica, remercie les pays pour leurs commentaires et félicite le directeur général et le personnel pour la bonne gestion de l'Institut. Il reconnaît les efforts déployés par l'IICA en vue de promouvoir l'austérité et de renforcer le travail commun avec d'autres organisations.

4.3 Discours du directeur général de l'IICA

4.3.1 Le directeur général remercie les représentants des pays membres pour leur participation aux débats sur les questions à l'ordre du jour. Il reconnaît qu'ils ont été les leaders et les protagonistes de la réunion, ce qui témoigne de leur soutien envers l'IICA. Il déclare que l'Institut doit exécuter les décisions de ces organes de direction et continuer de consolider les efforts communs avec le CATIE afin de construire une relation plus synergique.

4.3.2 Il invite tous les représentants à participer à la prochaine réunion du Conseil, qui commencera le 29 octobre prochain. Il exprime toute sa reconnaissance au gouvernement du Costa Rica et félicite le président pour son succès dans la conduite de la réunion, ainsi que l'équipe de soutien de l'IICA pour les travaux accomplis.

4.3.3 Il remercie enfin les participants à la réunion, les pays membres et non membres, les observateurs permanents et les autres invités, ainsi que l'équipe de soutien et les fonctionnaires de l'Institut pour leur dévouement qui a mené au succès de la réunion.

4.4 *Clôture*

- 4.4.1 La séance de clôture de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif prend fin le 17 juillet 2019 à 16h15.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

Numéro	Titre	Page
A. Politique institutionnelle et services de coopération technique		
Rés. 643	Rapport annuel 2018 de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	69
Rés. 644	Analyse stratégique de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	71
Rés. 645	Renforcement des partenariats stratégiques de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	73
B. Questions budgétaires et financières		
Rés. 646	Rapport sur le recouvrement des quotes-parts	75
Rés. 647	États financiers de l'IICA pour l'exercice 2018, rapport des commissaires aux comptes et Vingt-cinquième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)	77
Rés. 648	Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification (CRV)	79
Rés. 649	Reconnaissance envers M. Steve Rickrode pour sa contribution en tant que membre du Comité de révision de la vérification (CRV)	81
Rés. 650	Programme-Budget 2020-2021	82

Numéro	Titre	Page
C. Partenariats avec des organismes internationaux		
Rés. 651	Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période biennale 2017-2018	86
Rés. 652	Stratégie relative à l'avenir du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	87
Rés. 653	Rapport de l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI) pour la période biennale 2018-2019	97
D. Questions relatives aux organes de direction		
Rés. 654	Rapport de la réunion ordinaire 2019 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)	99
Rés. 655	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif	101
Rés. 656	Ordre du jour provisoire de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques - Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) 2019	102
Rés. 657	Date et lieu de la Quarantième réunion ordinaire du Comité exécutif	104

IICA/CE/Res. 643 (XXXIX-O/19)

17 juillet 2019

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 643

RAPPORT ANNUEL 2018 DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 699 (19), “Rapport annuel 2018 de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.f du règlement du Comité exécutif prévoit qu’il incombe à cet organe de direction de l’IICA de recevoir, analyser et approuver le rapport annuel des activités de la Direction générale et de prendre les mesures qui s’imposent ;

Que la Direction générale a élaboré et publié le Rapport annuel 2018 de l’Institut, qui a été transmis ensuite au Secrétariat général de l’Organisation des États américains (OEA) dans les temps et dans les formes voulus ;

Que ce rapport rend compte des activités de coopération réalisées par l’IICA en 2018 afin de mettre en œuvre ses programmes de coopération dans les domaines national, régional et continental, dans le cadre de son Plan à moyen terme (PMT) pour la période 2018-2022 ;

Que le représentant de l’Institut a présenté aux autorités de chacun de ses 34 pays membres le rapport sur la coopération offerte par l’IICA au pays correspondant en 2018 ; et

Que le Rapport annuel 2018 de l'IICA est disponible en format électronique sur la page web de l'Institut (www.iica.int), sur laquelle il peut être consulté,

DÉCIDE :

D'adopter le Rapport annuel 2018 de l'IICA.

IICA/CE/Res. 644 (XXXIX-O/19)

17 juillet 2019

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 644

ANALYSE STRATÉGIQUE DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

La présentation du “Rapport sur la résolution IICA/JIA/Res. 506 (XIX-O/17) : Analyse stratégique de l’IICA”, et

La résolution IICA/JIA/Res. 506 (XIX-O/17), “Analyse stratégique de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA)”,

CONSIDÉRANT :

La nécessité, pour l’Institut, de trouver de nouvelles modalités financières et administratives qui lui permettent de relever efficacement les défis du secteur agro-alimentaire et les demandes de coopération de ses États membres ;

Que, conformément à son Plan à moyen terme (PMT) 2018-2022, l’IICA continuera à développer et à optimiser les processus orientés vers l’amélioration continue, la rationalité, la responsabilisation et la transparence, afin de faciliter son offre d’une coopération technique d’excellence assortie de résultats mesurables et évaluables ;

Que l’expérience accumulée au long des années et les importants progrès réalisés en matière de technologie de l’information et de la communication, et de gestion, permettront le renforcement institutionnel et la rationalisation des processus internes de l’Institut ; et

Que le Directeur général a présenté un rapport sur les mesures prises par son administration pour que l'IICA soit plus efficace dans l'obtention de résultats de sa coopération technique et que sa gestion soit plus efficiente, grâce à la mise en œuvre d'une culture des processus et à la restructuration de ses services,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le "Rapport sur la résolution IICA/JIA/Res. 506 (XIX-O/17) : Analyse stratégique de l'IICA".
2. D'exhorter les États membres à soutenir les efforts déployés par le Directeur général pour améliorer les processus stratégiques de modernisation de l'institution, afin de permettre à l'Institut de leur offrir une coopération technique d'excellence, qui favorise le développement agricole compétitif, durable et inclusif dans les Amériques.

IICA/CE/Res. 645 (XXXIX-O/19)

17 juillet 2018

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 645

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

L'officialisation des accords généraux de coopération de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), dans le cadre de la Réunion ordinaire du Comité exécutif avec la Fondation Caroline, la Fondation universitaire ibéro-américaine (FUNIBER), la Fédération internationale des Architectes Paysagistes – Région des Amériques (IFLA Amériques) et Food Chain S. A. dans l'intérêt des pays des Amériques ;

CONSIDÉRANT :

Que le Plan à moyen terme (PMT) 2018-2022 de l'Institut prévoit des stratégies de renforcement des capacités institutionnelles, à partir de la mise en place de partenariats stratégiques avec des institutions apparentées ; et

Que les partenariats stratégiques avec des organisations dont les fonctions et les objectifs sont semblables à ceux de l'IICA sont précieux pour : a) susciter des activités complémentaires avec des institutions spécialisées en recherche et création de connaissances ; b) favoriser la complémentarité thématique avec des organisations spécialisées dans différents domaines relatifs à l'agriculture et à la vie rurale ; c) exécuter des activités communes ; et d) promouvoir la gestion de projets à l'aide de ressources externes pour la coopération,

DÉCIDE :

1. De remercier le Directeur général et les différents partenaires stratégiques pour les efforts consentis en vue d'officialiser les accords de coopération

avec l'Institut, afin de consolider et de maximiser la coopération technique internationale dans l'intérêt de l'agriculture et des territoires ruraux des Amériques.

2. D'exhorter les États membres à soutenir et à favoriser les activités communes issues des nouveaux partenariats stratégiques de l'IICA, tant dans leurs pays respectifs qu'au sein des mécanismes régionaux d'intégration.

IICA/CE/Res. 646 (XXXIX-O/19)

18 juillet 2019

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 646**RAPPORT SUR LE RECOUVREMENT DES QUOTES-PARTS**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 692 (19), “Rapport sur le recouvrement des quotes-parts”,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l’Agriculture (le Conseil), à sa Treizième réunion ordinaire, a adopté, par la résolution IICA/JIA/Res. 414 (XIII-O/05), le document intitulé “Mesures révisées pour assurer le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l’Institut” ;

Que, grâce à l’application des mesures adoptées, à la bonne volonté des ministres de l’Agriculture et des autres autorités des États membres, et aux efforts de la Direction générale, il a été possible de récupérer une importante quantité du montant total des arriérés dus à l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) ; et

Que tout cela a facilité l’exécution des programmes et des projets inclus dans les stratégies de coopération prévus dans les domaines national, régional et continental, selon le Plan à moyen terme (PMT) pour la période 2018-2022 de l’IICA,

DÉCIDE :

1. De remercier les ministres de l’Agriculture et des Affaires Étrangères des États membres de l’IICA, ainsi que d’autres hauts fonctionnaires de leurs gouvernements, pour les efforts qu’ils ont consentis afin que soient versées les quotes-parts annuelles dues à l’Institut.

2. De reconnaître l'importance de maintenir les mesures établies par le Comité exécutif et le Conseil, pour encourager les États membres de l'IICA à régler en temps opportun les quotes-parts annuelles et les arriérés des années précédentes.
3. De prier le Directeur général : a) de poursuivre les démarches afin de recouvrer les quotes-parts de 2019 ainsi que les arriérés des périodes précédentes, et b) de continuer d'informer les États membres de l'Institut sur les progrès accomplis dans ce domaine.
4. D'exhorter les États membres de l'IICA à être à jour dans le paiement de leurs quotes-parts et de demander à ceux qui accusent un retard dans leurs versements de respecter les plans convenus pour s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Institut.

IICA/CE/Res. 647 (XXXIX-O/19)

17 juillet 2019

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 647

**ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION
POUR L'AGRICULTURE (IICA) POUR 2018, RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES ET VINGT-CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE
RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 693 (19), “États financiers de l’IICA pour l’exercice 2018 et rapport des commissaires aux comptes”, et IICA/CE/Doc. 694 (19), “Vingt-cinquième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)”, et IICA/CE/Doc. 695 (19), “Rapport final du Directeur général sur les actions de l’administration relatives à l’opinion qualifiée des commissaires aux comptes”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.d du Règlement du Comité exécutif stipule qu’il incombe à cet organe de direction de l’IICA d’“examiner les états financiers de l’Institut et, à la demande du Conseil ou lorsqu’une décision s’impose, conformément à la Convention, d’envoyer le rapport et les recommandations correspondantes au Conseil” ;

Que le Conseil, à sa Septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/Res. 231 (VII-O/93), qui porte création du CRV, et approuvé son règlement intérieur ;

Que le Comité exécutif, conformément à l’article 3.k de son règlement intérieur, doit recevoir et approuver les rapports du CRV et prendre des décisions au sujet de ses recommandations ;

Que le CRV indique, dans son vingt-cinquième rapport, qu’il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l’Institut pour

l'exercice financier 2018 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l'IICA et aux règles internationales de vérification des comptes,

Que le Comité exécutif, à sa Trente-huitième réunion ordinaire, a demandé au Directeur général de l'IICA, par la résolution IICA/CE/Res. 634 (XXXVIII-O/18), un rapport écrit sur les actions de l'administration relatives à l'opinion qualifiée des commissaires aux comptes ; et

Que le Directeur général, en vertu de la résolution IICA/CE/Res. 634 (XXXVIII-O/18), a présenté un rapport au Comité exécutif sur les actions de l'administration relatives à l'opinion qualifiée des commissaires aux comptes,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les états financiers de l'IICA pour l'exercice 2018 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, et de prier le directeur général de l'IICA de les transmettre à la Vingtième réunion ordinaire du Conseil, pour que celui-ci en prenne connaissance.
2. D'approuver le rapport du Directeur général sur les actions de l'administration relatives à l'opinion qualifiée des commissaires aux comptes pour l'exercice 2018.
3. D'approuver le Vingt-cinquième rapport du CRV et de prier le Directeur général de tenir compte des recommandations contenues dans ce rapport.
4. De remercier les membres du CRV pour le travail réalisé.

IICA/CE/Res. 648 (XXXIX-O/19)

17 juillet 2019

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 648

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 696 (19), « Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification (CRV) »,

CONSIDÉRANT :

Qu'il incombe au Comité exécutif de désigner les membres du CRV, conformément à l'article 3.k du Règlement intérieur du Comité exécutif et à l'article III du Règlement intérieur du CRV;

Que le Règlement intérieur du CRV stipule qu'au moins un des trois membres du CRV doit être élu parmi les candidats proposés par les États membres constituant les six plus grands bailleurs de fonds de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) ; qu'un autre membre doit être choisi parmi les candidats proposés par tous les autres États membres et que le troisième membre doit être choisi parmi les candidats présentés par tous les États membres;

Que le mandat du membre du CRV élu parmi les candidats proposés par les États membres constituant les plus six grands bailleurs de fonds de l'IICA expire le 31 décembre 2019 ;

Que, conformément aux dispositions du Règlement intérieur du CRV, le Directeur général a demandé aux États membres susmentionnés de présenter des candidats pour remplacer le membre du CRV dont le mandat expire cette année ;

Qu'en réponse à cette demande, les gouvernements du Brésil et des États-Unis d'Amérique ont envoyé leurs candidatures ; et

Que les candidats présentés remplissent les conditions pour faire partie de ce Comité,

DÉCIDE :

De nommer M. Gustavo Pereira da Silva Filho, de Brésil, afin qu'il occupe le poste de membre du CRV réservé à un candidat proposé par les six plus grands bailleurs de fonds de l'IICA, pour une période de six ans qui commencera le 1^{er} janvier 2020 et se terminera le 31 décembre 2025.

IICA/CE/Res. 649 (XXXIX-O/19)

17 juillet 2019

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 649

**RECONNAISSANCE ENVERS M. STEVE RICKRODE POUR SA
CONTRIBUTION EN TANT QUE MEMBRE DU COMITÉ DE
RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que le Comité de révision de la vérification (CRV) constitue un mécanisme important du Comité exécutif, à la fois pour conseiller directement le Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) dans la direction administrative et financière de l'Institut, et pour aider le Comité exécutif dans la vérification des comptes de la Direction générale ;

Que les membres du CRV, désignés par les États membres, accomplissent un travail important ;

Que M. Steve Rickrode, des États-Unis d'Amérique, qui a joint les rangs du CRV le 1^{er} janvier 2014 et qui, depuis lors, s'acquitte de cette tâche avec un dévouement, une fiabilité et un professionnalisme admirables, quittera son poste le 31 décembre 2019,

DÉCIDE :

1. De remercier le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour l'aide qu'a apportée M. Rickrode à l'Institut, en sa qualité de membre du CRV.
2. De reconnaître l'excellent travail de M. Rickrode ainsi que son dévouement et son professionnalisme et de le remercier chaleureusement pour sa contribution au CRV et à la gestion administrative et financière de l'Institut.

IICA/CE/Res. 650 (XXXIX-O/19)

17 juillet 2019

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 650**PROGRAMME-BUDGET 2020-2021**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.691(19), « Programme-budget pour l'exercice biennal 2020-2021 »;

CONSIDÉRANT :

Que la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule :

- a) À l'article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a pour attribution « d'approuver le programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres »;
- b) À l'article 23, que « les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts versées annuellement et fixées par le Conseil, conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'Organisation des États Américains »;
- c) À l'article 14.b, que le Comité exécutif a pour attribution « d'examiner le projet de programme-budget biennal que soumet le Directeur général à la considération du Conseil et de formuler à cet égard les observations et les recommandations qu'il estime appropriées »;

Que el Directeur général a présenté la proposition de Programme-budget 2020-2021 à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), lors de sa réunion ordinaire tenue en mai 2019 ; et

Que le Directeur général a soumis le projet de Programme-budget 2020-2021 à la considération du Comité exécutif, à l'occasion de sa Trente-neuvième réunion ordinaire, et que ledit projet satisfait aux normes établies en matière de structure et de contenu, et qu'il tient compte des recommandations proposées par la CCSQG,

DÉCIDE :

De recommander au Conseil interaméricain de l'agriculture :

1. D'approuver l'affectation globale au Fonds ordinaire du Programme-budget 2020-2021 de l'IICA d'un montant de 32 074 100 USD annuels financés par les quotes-parts des États membres à hauteur de 29 574 100 USD par an, y compris les quotes-parts assignées et les surcotes, selon les montants indiqués dans le barème de l'Annexe A, et des recettes diverses à hauteur de 2 500 000 USD par an, provenant des recettes que l'on estime générer.
2. D'approuver l'exercice des ressources pour la période biennale 2020-2021, conformément aux affectations pour chacun des chapitres, rubriques et priorités stratégiques détaillées dans le document IICA/CE/Doc. 691(19), « Programme-budget 2020-2021 » dont le résumé par chapitre figure à l'annexe B.
3. D'autoriser le Directeur général de l'IICA à effectuer les transferts entre les chapitres du Programme-budget, sous réserve que le total de ces transferts n'affecte pas les priorités approuvées.
4. D'autoriser le Directeur général à apporter les ajustements nécessaires à l'affectation des ressources approuvées dans la présente résolution, dans le cas où les recettes globales de l'exercice budgétaire 2020-2021 seraient inférieures aux recettes estimées pour l'exercice biennal susmentionné. Le Directeur général informera le Comité exécutif et le Conseil, le cas échéant.

ANNEXE A

Barème des quotes-parts en vigueur des États Membres, contributions de surcotes et recettes diverses 2020-2021 (en USD)

ÉTATS MEMBRES	2020				2021			
	IICA				IICA			
	OEA ¹	QUOTE-PART	SURCOTE	TOTAL QUOTES-PARTS	OEA ¹	QUOTE-PART	SURCOTE	TOTAL QUOTES-PARTS
Antigua-et-Barbuda	0,022	6 500	1 100	7 600	0,029	8 500	1 100	9 600
Argentine	3,000	879 500	247 000	1 126 500	3,229	947 000	247 000	1 194 000
Bahamas	0,047	13 800	7 000	20 800	0,051	15 000	7 000	22 000
Barbade	0,026	7 600	5 500	13 100	0,032	9 400	5 500	14 900
Bélice	0,022	6 500	1 100	7 600	0,029	8 500	1 100	9 600
Bolivie	0,070	20 500	600	21 100	0,075	22 000	600	22 600
Bésil	12,457	3 652 000	0	3 652 000	13,408	3 932 400	0	3 932 400
Canada	9,801	2 873 400	0	2 873 400	10,549	3 093 900	0	3 093 900
Chili	1,415	414 800	14 600	429 400	1,523	446 700	14 600	461 300
Colombie	1,638	480 200	0	480 200	1,763	517 100	0	517 100
Costa Rica	0,256	75 100	2 500	77 600	0,276	80 900	2 500	83 400
Dominique	0,022	6 500	1 100	7 600	0,029	8 500	1 100	9 600
Équateur	0,402	117 900	3 500	121 400	0,433	127 000	3 500	130 500
El Salvador	0,076	22 300	12 500	34 800	0,082	24 000	12 500	36 500
États-Unis	59,470	17 435 300	0	17 435 300	56,310	16 515 000	0	16 515 000
Grenade	0,022	6 500	1 100	7 600	0,029	8 500	1 100	9 600
Guatemala	0,171	50 100	13 800	63 900	0,184	54 000	13 800	67 800
Guyana	0,022	6 500	1 700	8 200	0,029	8 500	1 700	10 200
Haïti	0,022	6 500	4 200	10 700	0,029	8 500	4 200	12 700
Honduras	0,043	12 600	3 200	15 800	0,046	13 500	3 200	16 700
Jamaïque	0,053	15 500	5 100	20 600	0,057	16 700	5 100	21 800
Mexique	6,470	1 896 800	0	1 896 800	6,964	2 042 400	0	2 042 400
Nicaragua	0,022	6 500	2 800	9 300	0,029	8 500	2 800	11 300
Panama	0,191	56 000	6 000	62 000	0,206	60 400	6 000	66 400
Paraguay	0,087	25 500	8 800	34 300	0,094	27 600	8 800	36 400
Pérou	1,005	294 600	9 400	304 000	1,082	317 300	9 400	326 700
République Dominicaine	0,268	78 600	3 500	82 100	0,288	84 500	3 500	88 000
Saint-Christophe-et-Nièves	0,022	6 500	1 100	7 600	0,029	8 500	1 100	9 600
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,022	6 500	1 100	7 600	0,029	8 500	1 100	9 600
Sainte-Lucie	0,022	6 500	1 100	7 600	0,029	8 500	1 100	9 600
Surinam	0,022	6 500	4 200	10 700	0,029	8 500	4 200	12 700
Trinité-et-Tobago	0,129	37 800	15 000	52 800	0,139	40 800	15 000	55 800
Uruguay	0,298	87 400	7 900	95 300	0,321	94 100	7 900	102 000
Venezuela	1,940	568 800	0	568 800	2,088	612 400	0	612 400
SOUS-TOTAL	99,555	29 187 600	386 500	29 574 100	99,519	29 187 600	386 500	29 574 100
Cuba	0,446	130 800	0	130 800	0,480	140 800	0	140 800
TOTAL QUOTES-PARTS	100,001	29 318 400	386 500	29 704 900	99,999	29 328 400	386 500	29 714 900
RECETTES DIVERSES		2 500 000		2 500 000		2 500 000		2 500 000
TOTAL FONDS ORDINAIRE³		31 687 600		32 074 100		31 687 600		32 074 100

NB : Le Royaume d'Espagne apporte une quote-part annuelle de 60 000 USD en tant que membre associé, conformément à l'accord de la première séance plénière de l'Onzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture du 26 novembre 2001, tenue à Bâvaro, en République Dominicaine.

1/Conformément à la résolution CP/RES. 1103 (2168/18) ratifiée par AG/RES. 1 (LIII-E/18) de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains Americanos.

2/En USD, arrondis à la centaine la plus proche.

3/Le total du Fonds ordinaire n'inclut pas Cuba.

ANNEXE B**Affectation des ressources du Fonds ordinaire par chapitre en 2020 y 2021 (en USD)**

CHAPITRE	2020		2021	
	FONDS ORDINAIRE		FONDS ORDINAIRE	
	USD	%	USD	%
I : Services directs de coopération technique	28 926 876	90.2%	28 868 310	90.0%
II : Coûts de direction	1 766 619	5.5%	1 830 360	5.7%
III : Coûts généraux et provisions	1 186 000	3.7%	1 186 000	3.7%
IV : Rénovation des infrastructures et du matériel	194 605	0.6%	189 430	0.6%
TOTAL	32 074 100	100.0%	32 074 100	100.0%

IICA/CE/Res. 651 (XXXIX-O/19)

17 juillet 2019

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 651**RAPPORT DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE) POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2017-2018**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

La présentation du “Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE) pour la période biennale 2017-2018”,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 441 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) a chargé le Comité exécutif de recevoir et d’analyser les rapports et les plans du CATIE et prié le Directeur général de ce centre d’envoyer directement, à l’avenir, la version du rapport biennal et les plans du CATIE à la direction générale de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture afin qu’ils soient reçus par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le rapport du CATIE pour la période biennale 2017-2018 et de remercier son Directeur général pour sa présentation.
2. De prier l’IICA et le CATIE de continuer à renforcer leurs liens et mécanismes en vue de mener à bien les activités conjointes, afin de maximiser la participation des deux institutions au soutien des efforts des États membres et de parvenir ainsi à un développement agricole compétitif, durable et inclusif.
3. De prier le Directeur général du CATIE de présenter au Comité exécutif et au Conseil, tous les rapports remis au Conseil supérieur du CATIE, y compris ses états financiers.

IICA/CE/Res. 652 (XXXIX-O/19)

17 juillet 2019

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 652**STRATÉGIE RELATIVE À L'AVENIR DU CENTRE AGRONOMIQUE
TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

La présentation du “Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE) pour la période biennale 2017-2018”, et

Le document IICA/CE/Doc. 697 (19), “Proposition stratégique relative à l’avenir du Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE)”, élaboré conjointement par l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA ou l’Institut), le CATIE (le Centre) et le gouvernement du Costa Rica,

CONSIDÉRANT :

Que lors de sa Dix-neuvième réunion ordinaire, par la résolution IICA/JIA/Res. 507 (XIX-O/17), le Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) a chargé les directeurs généraux de l’IICA et du CATIE d’élaborer, avec la participation du gouvernement costaricien, une “proposition stratégique” pour l’avenir du CATIE, en y incluant des scénarios et des propositions alternatives pour la restructuration et la consolidation de la plateforme organisationnelle, scientifique, académique et financière du Centre, ainsi que de sa base juridique ; et qu’il leur a demandé de présenter cette proposition stratégique, assortie de ses conclusions et scénarios, au Comité exécutif aux fins que ce dernier formule ses recommandations et en informe le Conseil lors de sa prochaine réunion ;

Que, conformément à cette résolution les directeurs généraux du Centre et de l’Institut, avec le ministère costaricien de l’Agriculture et de l’Élevage, ont créé un groupe de travail *ad hoc* chargé de préparer la proposition stratégique ; et

Que la proposition stratégique pour l'avenir du CATIE, élaborée par le groupe de travail *ad hoc* comprend cinq propositions : définir les mandats et les responsabilités principales de chacune des deux organisations, comme élément central en vue de parvenir à un partenariat institutionnel fondé sur une plus grande collaboration et une meilleure complémentarité ; définir, préciser et renforcer le mandat institutionnel du CATIE et, par conséquent, ses priorités d'action ; définir et mettre au point une stratégie de renforcement du financement du CATIE ; redéfinir et simplifier certains aspects de la gouvernance du CATIE ; et lancer un processus institutionnel susceptible d'assurer et de consolider la formation du partenariat institutionnel proposé ; et attendu que, sur la base de ces cinq propositions, le groupe de travail *ad hoc* a émis une série de recommandations,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement la proposition relative à l'avenir du CATIE et au renforcement d'une relation de synergie entre l'IICA et ce Centre, élaborée par le groupe de travail *ad hoc* et approuvée par le directeur général de l'IICA, par le directeur général du CATIE et par le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de la République du Costa Rica.
2. D'approuver et de faire siennes les recommandations qui figurent en annexe de cette résolution et charger les directeurs généraux de l'IICA et du CATIE de mettre au point un Plan de mise en œuvre, étant entendu que certains aspects des recommandations demandent d'être développés et examinés par le Conseil.
3. De prier le directeur général de l'IICA de présenter au Conseil, à sa Vingtième réunion ordinaire, la décision du Comité exécutif, en vertu de la résolution IICA/JIA/Res. 507 (XIX-O/17).
4. De demander au directeur général du CATIE d'informer son Conseil de direction des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations et d'inciter cet organe de direction du Centre à y donner suite en temps opportun.
5. De prier le directeur général de l'IICA de faire rapport, à la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif, des progrès de la mise en œuvre de cette résolution.

ANNEXE

Recommandations du Groupe de travail ad hoc sur l'avenir du Centre agronomique de recherche et d'enseignement (CATIE)

Les quinze recommandations figurent ci-dessous, regroupées selon les cinq idées/propositions faites par le Groupe *ad hoc* :

- 1. Définir les mandats et les responsabilités principales de chacune des deux organisations comme élément central, en vue de parvenir à un partenariat institutionnel, fondé sur une plus grande collaboration et une meilleure complémentarité. Ces mandats et responsabilités sont clairement identifiés et définis dans les cadres juridiques des deux institutions.**

Recommandation 1 : Que les deux institutions concentrent leurs activités sur les éléments centraux et essentiels de leur mandat institutionnel. Ainsi, le CATIE, une institution qui génère savoir, technologies et innovations, serait en mesure de contribuer, de manière non exclusive, à réalimenter les programmes de l'IICA. Pour sa part, l'IICA pourrait remplir son mandat institutionnel, qui est d'offrir une coopération technique aux pays, en intégrant le CATIE comme une importante source de connaissances, de technologies et d'innovations, dans la définition des politiques publiques et des institutions nécessaires au développement.

Recommandation 2 : Que le CATIE signe un accord avec l'IICA afin d'utiliser les bureaux de ce dernier, comme point focal et centre d'opérations pour réaliser ses activités et programmes. Nombre de ces actions pourraient être intégrées, articulées et exécutées de façon commune.

- 2. Définir, préciser et renforcer le mandat institutionnel du CATIE et, par conséquent, ses priorités d'action.**

Recommandation 3 : Réaffirmer que la mission du CATIE est de contribuer, par le biais de la recherche et de l'enseignement, au développement durable de la production

agricole et à la conservation des ressources naturelles des régions agricoles tropicales du continent.

Recommandation 4 : Que le CATIE, dans le cadre de la préparation de son nouveau plan stratégique, évalue son programme de recherche et envisage d'accorder, immédiatement, une haute priorité aux deux grands axes suivants :

- Développement productif et durable des principaux secteurs de production des régions tropicales dans lesquelles le CATIE a développé des capacités et où son expérience est avérée : cacao, café, élevage sylvopastoral et forêts cultivées. Le travail dans ces secteurs devrait se faire en conservant une vision systémique et progresser dans les chaînes de valeur et de valeur ajoutée.
- Protection et gestion durable des forêts naturelles, des sols et des ressources hydriques des régions agricoles tropicales.

Recommandation 5 : Les activités d'enseignement du CATIE constituent un élément central et essentiel de sa projection institutionnelle internationale. Le Groupe de travail recommande, par conséquent, que le CATIE soit consolidé en tant que centre international d'enseignement dans les domaines de la production durable et de la conservation des ressources naturelles des régions agricoles tropicales, et qu'il se projette vers d'autres régions du monde, comme un fournisseur qualifié de ces services éducatifs.

Recommandation 6 : Le Programme de doctorat devrait être considéré comme un objectif à développer et consolider à moyen terme, en tirant parti des enseignements et des expériences passées jusqu'à aujourd'hui. Le Groupe de travail considère que les ressources humaines disponibles au CATIE, particulièrement à temps complet et possédant un doctorat, en mesure d'assumer cette responsabilité, sont limitées et insuffisantes. En conséquence, le CATIE devrait centrer ses efforts dès maintenant sur le maintien et l'élargissement des accords avec des universités et des centres internationaux de recherche publics et privés spécialisés, auxquels il serait bon de préciser que le CATIE est le lieu approprié pour réaliser les thèses de doctorat.

Recommandation 7 : Le Programme de master devrait être revu dans une orientation académique, adapté si besoin est, renforcé et devenir le principal point focal des activités d'enseignement. Le nombre de masters avec différentes orientations semble excessif, ce qui affaiblit certainement la profondeur, l'originalité et le dévouement des professeurs dans ces activités d'enseignement. Une éventuelle concentration des efforts de l'institution sur un nombre réduit de masters pourrait être fondée et établie en fonction des points forts des programmes de recherche développés par le CATIE, afin d'obtenir la plus grande synergie possible entre la recherche, la technologie et l'enseignement.

Recommandation 8 : Les activités liées à l'éducation virtuelle devraient être orientées vers un objectif d'éducation fixé sur la base de faits clairs et vérifiables du besoin, de la pertinence et d'une demande avérée de soutien à la formation de ressources humaines dans la région. Il serait possible, dans certains cas, de mettre en place une collaboration avec l'IICA afin d'utiliser sa plateforme opérationnelle.

Recommandation 9 : Que les deux institutions envisagent de développer les mécanismes institutionnels nécessaires pour utiliser le large réseau des bureaux de l'IICA dans les pays membres, ainsi que son réseau de contacts institutionnels, pour attirer les candidats vers des études de troisième cycle, et obtenir des bourses et autres formes de financement de thèses de fin d'études. Il serait ainsi possible de favoriser tant les études de troisième cycle au CATIE, que les bases techniques des activités de coopération technique de l'IICA.

- 3. Définir et mettre en œuvre une stratégie en vue de renforcer le financement du CATIE, en prévoyant une meilleure utilisation des ressources matérielles et immobilières propriété du CATIE et de l'IICA, en usufruit du CATIE, et qui ne sont pas nécessaires aux activités de recherche.**

Recommandation 10 : Que le CATIE se consacre à la mise au point d'une stratégie large, provocatrice et ingénieuse en vue de la mobilisation de ressources extérieures. Cette stratégie devrait partir de la reconnaissance des difficultés existantes dans la recherche d'un plus grand financement IDA et donc de la nécessité d'élargir la base du

financement requis, afin de ne pas devoir dépendre exclusivement de ces fonds. La stratégie devrait envisager de trouver d'autres sources de financement et la mise au point de partenariats stratégiques, en particulier avec l'IICA. Les deux institutions devraient tirer parti de la force qui émanera de la formation d'un partenariat institutionnel et programmatique explicite en vue de mobiliser des ressources, et grâce auquel elles partageraient la présentation d'appels d'offre et des missions communes auprès des bailleurs de fonds. Le CATIE devrait, pour mettre au point cette stratégie, examiner à fonds tous les éléments énoncés dans ce chapitre.

Recommandation 11 : Que le CATIE aille de l'avant dans les six actions complémentaires suivantes, afin d'améliorer les revenus obtenus grâce aux biens physiques qu'il possède ou dont il a l'usufruit :

Première, réaliser une analyse complète des revenus nets réels qui émanent des différentes activités commerciales développées par le CATIE. Cette analyse pourrait faire apparaître la nécessité de mettre un terme, au minimum, à toutes les activités qui n'apportent pas de bénéfices, ce qui pourrait être compensé par une location à des tiers des terres utilisées par ces activités.

Deuxième, réaliser une analyse complète des frais encourus pour garantir un haut niveau d'efficacité dans l'entretien des champs que possède le CATIE et dans les productions commerciales.

Troisième, évaluer l'utilisation commerciale des banques de gènes qui représentent une source considérable de ressources pour l'innovation agricole, surtout dans les cas du café et du cacao. Néanmoins, les coûts d'entretien, de modernisation et de rénovation ne sont pas négligeables et ils devraient être couverts par les revenus dérivés des activités commerciales que le CATIE réalise avec le café et le cacao. Dans cet objectif, il est important que le CATIE explore la possibilité de produire des semences certifiées des variétés de café les plus demandées dans la région. De même, le Centre devrait effectuer la vente de plançons de cacao pour greffes et fèves de cacao.

Quatrième, évaluer les contrats de locations en vigueur et élaborer une proposition de location à long terme, en cherchant à situer et sélectionner les locataires susceptibles de

maximiser les revenus monétaires ou d'apporter une contribution significative au développement du CATIE et/ou de la communauté locale.

Cinquième, développer un plan de destination des terres du CATIE, incluant, entre autres, la vente et la location et qui devraient remplir les trois conditions suivantes :

1. Ne pas être utilisées et ne pas être nécessaires, ni maintenant ni dans un avenir prévisible, dans le cadre des travaux de recherche et d'enseignement du CATIE.
2. Ne pas être assujetties à une restriction de domaine.
3. Être situées par priorité dans des zones sensibles, à potentiel urbain, susceptibles de créer un éventuel conflit avec les communautés avoisinantes.

Les ressources obtenues de ces ventes pourraient constituer un fonds d'affectation spéciale contribuant à financer, en priorité, la rénovation des infrastructures physiques du CATIE qui se sont détériorées au cours des années.

Sixième, dans le cas des terres de l'IICA dont le CATIE possède l'usufruit, convenir, avec l'IICA, en concertation avec le gouvernement du Costa Rica, d'un plan pour la cession de deux terrains (de 50 à 100 ha chacun) en périphérie de la ville de Turrialba près de l'hôpital. Ces terrains ne sont pas utiles pour la recherche et ils sont très vulnérables du point de vue de la sécurité. En revanche, ils ont une forte valeur commerciale et pourraient rapporter un montant important de ressources pour constituer un fonds d'affectation spéciale, propriété de l'IICA, consacré au financement des activités de recherche du CATIE, approuvées et coordonnées par la direction de la coopération technique de l'IICA.

4. Redéfinir et simplifier certains aspects de la gouvernance du CATIE pour assurer une gestion plus efficace et hiérarchiser le rôle du Conseil en tant qu'organe supérieur du partenariat IICA-CATIE.

Recommandation 12 : Que le CATIE et l'IICA élaborent ensemble une proposition relative à la gouvernance du CATIE, qui simplifie et consolide les processus de prise de décision, sur la base d'une structure de direction accordant plus de responsabilités et une plus grande autorité au Conseil d'administration du CATIE. Cette structure aurait deux niveaux, le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) comme organe politique et un Conseil d'administration à caractère essentiellement scientifique et administratif.

Le nouveau Conseil d'administration ainsi proposé réunit dix membres : trois d'entre eux *ex officio* et sept membres choisis et désignés par le Conseil d'administration lui-même :

- a. Les membres *ex officio* sont : un représentant du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica, un représentant du directeur général de l'IICA et un représentant du Conseil interaméricain de l'agriculture nommé par ledit Conseil et qui ne doit pas être un représentant d'un pays membre du CATIE.
- b. Les sept autres membres seront désignés à titre personnel et doivent appartenir à la communauté scientifique de l'agriculture et des ressources naturelles. Cinq membres seront choisis parmi les pays membres du CATIE. Les deux autres devront appartenir à la communauté scientifique internationale et être citoyens de pays hors continent américain. Les fonctions et les responsabilités du Conseil d'administration sont les mêmes qu'actuellement, auxquelles il y a lieu d'ajouter celles de l'actuel Conseil supérieur.
- c. Le président du Conseil d'administration est désigné par le Conseil interaméricain de l'agriculture à partir d'une liste de trois membres, présentée par le Conseil d'administration lui-même. Il reste en poste deux ans et peut être réélu une seule fois.

Recommandation 13 : Que le CATIE, en concertation avec l'IICA, soumette à la considération du Conseil interaméricain de l'agriculture, un mécanisme simplifié pour la sélection et la désignation du directeur général du CATIE, conformément aux directives suivantes :

- a. Si le poste de Directeur général du CATIE est vacant, que ce soit en cas de fin de contrat ou de démission, le Conseil d'administration du CATIE choisit, en suivant les trois premières étapes du processus stipulé par le règlement actuel, une liste de trois noms.
- b. Le Conseil d'administration, réuni en séance spéciale, élit, par deux tiers de ses voix, le nouveau directeur général du CATIE.

5. Mettre en place un processus institutionnel qui définisse une feuille de route et mette en œuvre les actions nécessaires à assurer la création du partenariat institutionnel proposé.

Recommandation 14 : Que le directeur général de l'IICA, en concertation avec le directeur général du CATIE, prépare et présente à la prochaine réunion du Conseil :

- a. Une proposition intégrale développant le concept du "Groupe du Conseil", dont l'IICA serait l'entité centrale, avec le CATIE, les fonds d'affectation spéciale existants, d'autres fonds fiduciaires éventuellement créés et d'autres organisations que le Conseil peut juger intéressantes à intégrer au groupe.
- b. Une proposition de feuille de route pour la mise en œuvre du "Groupe du Conseil".

Recommandation 15 : Que les directeurs généraux de l'IICA et du CATIE, en concertation avec le gouvernement costaricien, forment une commission pour le développement institutionnel du CATIE, qui aura la responsabilité de proposer et mettre en œuvre un plan d'action pour l'orientation et la consolidation du CATIE et de ses relations avec l'IICA, en suivant les résolutions du Comité exécutif.

Cette commission pourrait être organisée en trois sous-groupes, qui seraient responsables des thèmes techniques, juridiques et organisationnels, respectivement. Chacun de ces sous-groupes pourraient inclure :

- a. Le directeur de la coopération technique et trois spécialistes techniciens de l'IICA, les trois directeurs de la recherche et le directeur de l'enseignement et de la formation du CATIE, afin de mettre en œuvre les recommandations à contenu technique.
- b. Le conseiller juridique et le coordinateur régional de l'IICA, en plus du directeur de l'administration et du conseiller juridique du CATIE, pour aborder les questions juridiques et patrimoniales.

IICA/CE/Res. 653 (XXXIX-O/19)

17 juillet 2019

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 653

RAPPORT DE L'INSTITUT CARIBÉEN DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES (CARDI) POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2018-2019

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

L'exposé de l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI) sur le rapport des activités réalisées pendant la période biennale 2018-2019,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément aux termes de l'accord en vigueur signé entre l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le CARDI, ce dernier doit présenter un rapport annuel relatif à ses activités ; et

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 440 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a délégué au Comité exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CARDI et a demandé au Directeur exécutif de cet institut qu'à l'avenir, il fasse parvenir directement à la direction générale de l'IICA, la version du rapport biennal et les plans du CARDI afin qu'ils soient approuvés par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De recevoir le rapport sur les activités menées par le CARDI au cours de la période biennale 2018-2019, et de l'en remercier.

2. D'encourager l'IICA et le CARDI à continuer de resserrer leurs liens techniques, et à renforcer les mécanismes pour la mise en œuvre d'activités conjointes, afin de maximiser la participation des deux institutions aux efforts déployés pour assurer le développement agricole et le bien-être des populations rurales dans les Caraïbes.

IICA/CE/Res. 654 (XXXIX-O/19)

17 juillet 2019

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 654

RAPPORT DE LA RÉUNION ORDINAIRE 2019 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCSQG)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 700 (19), “Rapport de la réunion ordinaire 2019 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)”,

CONSIDÉRANT :

Que la CCSQG, en tant que commission permanente du Comité exécutif, a pour objet de conseiller le Directeur général de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) et de permettre à celui-ci d’avoir des échanges plus réguliers avec les États membres sur les questions administratives, financières et stratégiques, afin de faciliter l’obtention de consensus au sein du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) ;

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res. 580 (XXXIII-O/13), a accepté que les réunions de la CCSQG soient de préférence virtuelles, afin de tenir des sessions suffisamment fréquentes et de favoriser des économies pour l’IICA ; et

Que le rapport de la CCSQG susmentionné contient des recommandations qui doivent être soumises à la considération du Directeur général et du Comité exécutif.

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le rapport de la réunion ordinaire 2019 de la CCSQG.

2. De prier le directeur général d'envisager de convoquer une réunion présentielle de la CCSQG en 2020, en tenant compte des coûts et des bénéfices d'une telle manifestation pour les pays membres.

IICA/CE/Res. 655 (XXXIX-O/19)

17 juillet 2019

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 655

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE DES RÉSOLUTIONS DE
LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN
DE L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) ET DE LA TRENTE-HUITIÈME
RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 702 (19), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)”, et IICA/CE/Doc. 701 (19), “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif”,

CONSIDÉRANT :

Que les rapports sur l’état d’avancement mentionnés ci-dessus montrent que la direction générale a exécuté de manière satisfaisante les dispositions des résolutions adoptées à la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil et à la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement les rapports : a) “Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)” ; et b) “ Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif”.

IICA/CE/Res. 656 (XXXIX-O/19)

17 juillet 2019

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 656**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE POUR LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE
L'AGRICULTURE DES AMÉRIQUES- CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE
L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) 2019**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 703 (19), “Ordre du jour provisoire de la Conférence des ministres de l’Agriculture des Amériques - Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) 2019”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.p du règlement intérieur du Comité exécutif stipule qu’il incombe à cet organe de direction de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) d’analyser l’ordre du jour provisoire des réunions du Conseil ; et

Que le Comité exécutif, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire, a analysé l’ordre du jour provisoire de la Conférence des Ministres de l’Agriculture des Amériques – Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) 2019,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement l’ordre du jour provisoire de la Conférence des Ministres de l’Agriculture des Amériques – Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) 2019.
2. De demander aux membres du Comité exécutif de convaincre les ministres de l’Agriculture de leur pays de l’importance d’assister à cette réunion.

3. D'encourager le directeur général à élaborer un document à l'intention des ministres, prévoyant des actions concrètes et viables, ainsi que des produits fondés sur des résultats, en vue de promouvoir une agriculture durable et inclusive sur le continent.

IICA/CE/Res. 657 (XXXIX-O/19)

17 juillet 2019

Original : espagnol

RÉSOLUTION N° 657**DATE ET LIEU DE LA QUARANTIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-neuvième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 704 (19), "Date et lieu de la Quarantième réunion ordinaire du Comité exécutif",

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'article 22 du Règlement intérieur du Comité exécutif, cet organe de direction de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) doit tenir une réunion ordinaire chaque année, et doit donc fixer la date et le lieu de la Quarantième réunion ordinaire du Comité exécutif en 2020 ;

Que l'article 25 du règlement susmentionné stipule que, lorsqu'aucun État membre de l'IICA ne s'offre pour accueillir la réunion ordinaire du Comité exécutif, la réunion se tient au siège social de l'Institut, à San José, au Costa Rica ; et

Que le Directeur général fait savoir qu'il n'a reçu aucune proposition officielle d'un État membre en vue d'accueillir la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De tenir la Quarantième réunion ordinaire du Comité exécutif au siège social de l'Institut, à San José, au Costa Rica, au cours du premier semestre de 2020.
2. De demander au Directeur général, conformément aux procédures établies par les normes en vigueur, de convoquer, en temps opportun, les États membres afin qu'ils puissent participer à cette réunion.

SIGNATURE DU RAPPORT

SIGNATURE DU RAPPORT DE LA TRENTE-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

En application des dispositions de l'article 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif, il est procédé à la signature du Rapport de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif, à 16h30, le 17 juillet de l'année deux mille dix-neuf, à San José, Costa Rica.


Ce rapport sera édité par le Secrétariat qui y apportera les changements effectués à la séance de clôture avant qu'il ne soit publié dans les quatre langues officielles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), dont les versions font également foi, dans la série Documents officiels.

Le Secrétariat déposera les originaux dans les archives de l'Institut, insèrera les fichiers électroniques dans la page web de l'Institut et enverra la version finale du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux pays associés, aux observateurs permanents de l'Institut et à tous les autres participants à la réunion.

San José, Costa Rica.



Manuel Otero
Directeur général de l'IICA
Secrétaire d'office du
Comité exécutif 2019



Michael Pintard
Ministre de l'Agriculture
et des Ressources Marines
Président du Comité exécutif 2019

ANNEXES

ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION
IICA/CE/Doc. 689 (19)

- | | |
|---|-----------------------|
| 1. Programme de travail provisoire | IICA/CE/Doc. 688 (19) |
| 2. Message du Directeur général de l'IICA | Sans document |
| 3. Coopération technique de l'IICA | |
| 3.1. Programme continental de Commerce international et d'Intégration régionale | IICA/CE/Doc. 690 (19) |
| 4. Situation financière programmatique et budgétaire | |
| 4.1. Programme budget 2020-2021 | IICA/CE/Doc. 691 (19) |
| 4.2. Rapport sur le recouvrement des quotes-parts | IICA/CE/Doc. 692 (19) |
| 4.3. États financiers de l'IICA 2018 et rapport des commissaires aux comptes | IICA/CE/Doc. 693 (19) |
| 4.4. Vingt-cinquième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV) | IICA/CE/Doc. 694 (19) |
| 4.5. Rapport final du Directeur général sur les actions de l'administration en rapport avec l'opinion réservée des commissaires aux comptes | IICA/CE/Doc. 695 (19) |
| 4.6. Élection d'un membre du CRV | IICA/CE/Doc. 696 (19) |
| 5. Renforcement des partenariats stratégiques | |
| 5.1. Proposition stratégique pour l'avenir du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) | IICA/CE/Doc. 697 (19) |

- | | |
|---|---------------|
| 5.2. Rapport du CATIE pour la période biennale 2017-2018 | Sans numéro |
| 5.3. Rapport des activités de collaboration entre l'IICA et l'Institut caribéen de recherche et de développement agricole (CARDI) | Sans document |
| 5.4. Rapport du CARDI pour la période biennale 2018-2019 | Sans numéro |
| 5.5. Rapport sur la résolution IICA/JIA/Res. 506 (XIX-O/17) : Analyse stratégique de l'IICA | Sans document |

6. Activités de la direction générale et des organes de direction

- | | |
|--|-----------------------|
| 6.1. Incorporation des pays non Observateurs permanents de l'OEA en qualité d'Observateurs permanents de l'IICA | IICA/CE/Doc. 698 (19) |
| 6.2. Rapport du Représentant du Conseil près le Conseil supérieur et le Conseil d'administration du CATIE pendant la période 2018-2019 | Sans numéro |
| 6.3. Rapport annuel 2018 de l'IICA | IICA/CE/Doc. 699 (19) |
| 6.4. Rapport de la Réunion ordinaire 2019 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) | IICA/CE/Doc. 700 (19) |
| 6.5. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif | IICA/CE/Doc. 701 (19) |
| 6.6. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) | IICA/CE/Doc. 702 (19) |

- 6.7. Progrès réalisés dans l'organisation de la Conférence des ministres de l'Agriculture des Amériques – Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) 2019 : proposition d'ordre du jour provisoire IICA/CE/Doc. 703 (19)
- 6.8. Date et lieu de la Quarantième réunion ordinaire du Comité exécutif IICA/CE/Doc. 704 (19)

7. Questions diverses

ANNEXE 2: LISTE DES PARTICIPANTS

ÉTATS MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2019

Bahamas

Michael Clifton Pintard (*titulaire*)
Minister of Agriculture
and Marine Resources
Ministry of Agriculture
and Marine Resources
Tel.: (242) 818 5152
michaelcliftonpintard@bahamas.gov.bs

Joan Telle (*suppléante*)
Agricultural Officer
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture
and Marine Resources
Tel.: (242) 426 0220
margaritawilson@bahamas.gov.bs
joantelle@bahamas.gov.bs

Brésil

Flávio Campestrin Bettarello (*titulaire*)
Secretário Adjunto de Comércio e
Relações Internacionais
Ministério da Agricultura, Pecuária e
Abastecimento
Tel.: (5561) 3218 2510
flavio.bettarello@agricultura.gov.br

Antônio da Costa e Silva Neto (*suppléant*)
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario

Embajada de Brasil en Costa Rica
Tel.: (506) 2295 6875
brasemb.saojose@itamaraty.gov.br

Marcelo Gameiro de Moura (*conseiller*)
Segundo Secretario
Embajada de Brasil en Costa Rica
Tel.: (506) 2295 6875
marcelo.gameiro@itamaraty.gov.br

Canada

Katherine MacDonald (*titulaire*)
Executive Director
Strategic Trade Policy Division
Agriculture and Agri-Food Canada
Tel.: (613) 290 6309
katherine.macdonald2@canada.ca

Chili

Patricio Barrueco (*titulaire*)
Agregado Agrícola
Embajada de Chile en Costa Rica
Tel.: (506) 8855 3415 / 2224 1547
pbarrueco@prochile.gob.cl

Sebastián Osorio Bunster (*suppléant*)
Cónsul
Embajada de Chile en Costa Rica
Tel.: (506) 6171 9911
sosorio@minrel.gob.cl

Costa Rica

Luis Renato Alvarado Rivera (*titulaire*)
 Ministro de Agricultura y Ganadería
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tel.: (506) 2105 6110
 ralvarado@mag.go.cr
 despachoministro@mag.go.cr

Edgar Mata (*suppléant*)
 Director Ejecutivo
 Secretaría Ejecutiva de Planificación
 Sectorial Agropecuaria (SEPSA)
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Tel.: (506) 8746 1623
 emata@mag.go.cr

Honduras

Mauricio Guevara Pinto (*titulaire*)
 Secretario de Estado
 Secretaría de Agricultura y Ganadería
 Tel.: (504) 3145 1710
 mauricioguevara.sag@gmail.com
 geguigure.sag_hn@yahoo.com

Roberto Interiano (*suppléant*)
 Asesor Ministerial
 Secretaría de Agricultura y Ganadería
 Tel.: (504) 9982 9070
 roberto@inteagro.com

Panama

Patricia Abrahams (*titulaire*)
 Encargada de Negocios
 Embajada de Panamá
 Tel.: (506) 2281 2442
 pabrahams@mire.gob.pa

Pérou

María Elena Rojas Junes (*titulaire*)
 Viceministra de Políticas Agrarias
 Ministerio de Agricultura y Riego
 Tel.: (511) 340 2023
 merojas@minagri.gob.pe

Saint-Christophe-et-Nièvés

Eugene Hamilton (*titulaire*)
 Minister of Agriculture
 Ministry of Agriculture,
 Human Settlement, Cooperatives
 and Environment
 Tel.: (869) 662 3347
 e777hamilton@gmail.com
 psagricultureskn@gmail.com

Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Colville King (*titulaire*)
 Agricultural Diversification Officer
 Ministry of Agriculture, Rural
 Transformation, Forestry and Fisheries
 Tel.: (784) 496 8141 / 456 1410
 colvillek@hotmail.com
 office.agriculture@mail.gov.vc

Uruguay

Adrián Tambler (*titulaire*)
 Director
 Oficina de Programación y Política
 Agropecuaria
 Ministerio de Agricultura, Ganadería y
 Pesca
 Tel.: (598) 9928 1460
 atambler@mgap.gub.uy

**ÉTATS NON MEMBRES DU
COMITÉ EXÉCUTIF 2019**

Argentine

Guillermo Bernaudo (*titulaire*)
Secretario de Agricultura,
Ganadería y Pesca
Ministerio de Agroindustria
Tel.: (5411) 4349 2166
gbernaudo@magyp.gob.ar

Martín Recondo (*suppléant*)
Ministro Consejero
Embajada de Argentina en Costa Rica
Tel: (506) 2234 6520
erica@mrecic.gov.ar

Colombie

Dania González Martínez (*titulaire*)
Primer Secretario
Embajada de Colombia en Costa Rica
Tel.: (506) 2283 6818
dania.gonzalez@cancilleria.gov.co

États-Unis d'Amérique

Allison Beach (*titulaire*)
Senior Policy Advisor
United States Department of Agriculture
Tel.: (202) 720 3955
allison.beach@usda.gov

Wendell Dennis (*suppléant*)
Acting Director
Multilateral Affairs Division

Foreign Agricultural Service
United States Department of Agriculture
Tel.: (202) 720 1319
wendell.dennis@fas.usda.gov

Christina Bruff (*conseillère*)
Development Counselor
United States Mission to the Organization
of American States
Tel.: (202) 480 1396
bruffce@state.gov

Meghan M. Lap (*conseillère*)
International Trade Specialist
Multilateral Affairs Division
Office of Agreements and
Scientific Affairs
United States Department of Agriculture
Tel.: (202) 690 5715
meghan.lap@fas.usda.gov

Mexique

María de Lourdes Cruz Trinidad (*titulaire*)
Coordinadora General de Asuntos
Internacionales
Secretaría de Agricultura
y Desarrollo Rural
Tel.: (52 555) 3871 1055
mcruz.dgai@sader.gob.mx

Andrea Regina Huerta Cruz (*suppléante*)
Encargada de Asuntos Económicos y
Cooperación
Embajada de México en Costa Rica
Tel.: (506) 2257 0633
ahuertac@sre.gob.mx

Nicaragua

Edward Centeno Gadea (*titulaire*)
 Ministro Agropecuario
 Ministerio Agropecuario
 Tel.: (505) 2276 1441
 edwardcenteno@gmail.com

République dominicaine

José René García Díaz (*titulaire*)
 Encargado de Negocios
 Embajada de la República Dominicana
 en Costa Rica
 Tel.: (809) 987 7001
 jogarcia@mirex.gob.do
 ycaceres@mirex.gob.do

PAYS ASSOCIÉS DE L'ITCA**Espagne**

Cristina Pérez Gutiérrez
 Embajadora Extraordinaria y
 Plenipotenciaria
 Embajada del Reino de España
 en Costa Rica
 Tel.: (506) 2258 6100
 cristina.perez@maec.es
 irene.herrera@maec.es

José Luis González Sánchez
 Consejero de Agricultura,
 Alimentación y Medio Ambiente
 Embajada del Reino de España
 en Costa Rica
 Tel.: (506) 222 9823
 jlgonzal@mapa.es

PAYS OBSERVATEURS**Alemagne**

Bettina Kitzing
 Colaboradora del Departamento de
 Cooperación
 Embajada de la República Federal de
 Alemania en Costa Rica
 Tel.: (506) 2290 9091
 wi-100@sanj.auswaertiges-amt.de

Chine

Xiaohua Ke
 Deputy Director General
 Chinese Academy of Agricultural
 Sciences
 Tel.: (86 10) 8210 5700
 kexiaohua@caas.cn

Tianjin Chen
 Deputy Director
 Chinese Academy of Agricultural
 Sciences
 Tel.: (86 10) 8210 6309
 chentianjin@caas.cn

Shiqi Li
 Primer Secretario
 Embajada de la República Popular
 de China en Costa Rica
 Tel.: (506) 8888 8058
 lisq@most.cn

Turquie

Nuri Kaya Bakkalbaşı
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de la República de Turquía
en Costa Rica
Tel.: (506) 6164 0111
embajada.sanjose@mfa.gov.tr

ORGANISMES INTERNATIONAUX

Banque Interamericaine de Développement (BID)

Juan Manuel Murguía
Especialista Senior en Recursos Naturales
División de Medio Ambiente, Desarrollo
Rural y Gestión de Riesgos
Tel.: (506) 2588 8767
bidcostarica@iadb.org

Pauline Henriquez Leblanc
Consultora
División de Competitividad,
Tecnología e Innovación
Tel.: (506) 2588 8767
paulineh@iadb.org

Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)

Muhammad Ibrahim
Director General
Costa Rica
Tel.: (506) 2558 2201
mibrahim@catie.ac.cr
dgcatie@catie.ac.cr

Roberto Quiroz Guerra
Director de la Oficina de Alianzas
Globales y Movilización de Recursos
Costa Rica
Tel.: (506) 2558 2204
roberto.quiroz@catie.ac.cr

Luis Carlos Montoya
Asesor Legal
Costa Rica
Tel.: (506) 2558 2000
asesorlegal@catie.ac.cr
bufetemontoya00@gmail.com

Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI)

Gregory Robin
Manager Science Technology and
Innovation
Dominica
Tel.: (1 868) 927 0652
grobin@cardi.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Víctor Milla Quesada
Representante Oficial de Programas
Representación de la FAO en Costa Rica
Tel.: (506) 2220 0511 / 2220 0512
victor.millaquesada@fao.org

DIRECTEURS HONORAIRES

Martín Piñeiro
Director General Emérito y Asesor del
Director General

Argentina
Tel.: (549 11) 5010 7502
martin.pineiro2@gmail.com

INVITÉS SPÉCIAUX

Luis Adrián Salazar Solís
Ministro de Ciencia, Tecnología y
Telecomunicaciones
Ministerio de Ciencia, Tecnología y
Telecomunicaciones (MICITT)
Costa Rica
Tel.: (506) 2539 2200
luis.salazar@micitt.go.cr
despacho.viceministro@micitt.go.cr

Jannixia Villalobos
Directora
Dirección de Apropiación Social del
Conocimiento
Ministerio de Ciencia, Tecnología y
Telecomunicaciones (MICITT)
Costa Rica
Tel.: (506) 2539 2200
jannixia.villalobos@micitt.go.cr

Antonieta Corrales
Jefe
Unidad de Comunicación Institucional
Ministerio de Ciencia, Tecnología y
Telecomunicaciones (MICITT)
Costa Rica
Tel.: (506) 2539 2200
antonieta.corrales@micitt.go.cr

Carola Medina
Directora de Innovación
Ministerio de Ciencia, Tecnología y
Telecomunicaciones (MICITT)

Costa Rica
Tel.: (506) 2539 2200
carola.medina@micitt.go.cr

Marco Piedra
Especialista
Dirección de Innovación
Ministerio de Ciencia, Tecnología y
Telecomunicaciones (MICITT)
Costa Rica
Tel.: (506) 2539 2200
marco.piedra@micitt.go.cr

André Garnier Kruse
Ministro de Coordinación con el Sector
Privado
Ministerio de Coordinación y Enlace con
el Sector Privado
Costa Rica

Gilberth Camacho Mora
Presidente
Superintendencia de Telecomunicaciones
(SUTEL)
Costa Rica
Tel.: (506) 4000 0000
gilberth.camacho@sutel.go.cr

Humberto Pineda
Director General
Fondo Nacional de Telecomunicaciones
(FONATEL)
Costa Rica
Tel.: (506) 2215 6821
humberto.pineda@sutel.go.cr

David Proenza
Presidente
Food Chain S.A.

Panamá
Tel.: (507) 6130 8776
laila@pagricola.com

Carlos Jankilevich
Comisionado para Centroamérica
y el Caribe
Federación Internacional de Arquitectos
del Paisaje - Región de las Américas
Costa Rica
Tel.: (506) 2283 3774
c.jankilevich@tropicaint.com

Claribet Morera Brenes
Directora Ejecutiva
Fundación Universitaria Iberoamericana
(FUNIBER)
Costa Rica
Tel.: (506) 2280 4522
claribet.morera@funiber.org

Pedro Urra
Asesor Especial del Director General
IICA
Tel.: (506) 8512 3616
pedro.urra.consultor@iica.int

María A. Andrade
Presidenta
Asociación del Personal del IICA
Tel.: (506) 2216 0393
maria.andrade@iica.int

FONCTIONNAIRES DE L'IICA

Manuel Otero	Directeur général
Lloyd Day	Directeur général adjoint
Miguel Á. Arvelo	Représentant de l'IICA au Costa Rica et Chef de cabinet
Robert Ahern	Responsable du Programme de santé agricole et de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments
José Carlos Arze	Responsable du Programme de développement du territoire et de l'agriculture familiale
Beverly Best	Directrice des Relations extérieures et institutionnelles
Adriana Campos	Responsable du Programme du commerce international et de l'intégration régionale
Hugo Chavarría	Responsable du Programme de bioéconomie et de développement productif
Randall Cordero	Coordinateur de la communication institutionnelle
Gerardo Escudero	Représentant de l'IICA au Panama
Braulio Heinze	Directeur des services institutionnels
Miguel Herrera	Coordinateur de l'Unité juridique des questions internationales, et du protocole
Héctor Iturbe	Secrétaire technique des organes de direction
Karen Kleinheinz	Responsable de la gestion financière
María Teresa Maldonado	Responsable de la programmation et du budget
Franklin Marín	Représentant de l'IICA au Honduras
Francisco Mello	Coordinateur de la gestion du savoir et de la coopération horizontale
Manuel Messina	Conseiller technique de la Direction de la coopération technique

Karen Montiel	Responsable du Programme des changements climatiques, ressources naturelles et gestion des risques productifs
Laura Mora	Responsable des Services administratifs
Viviana Palmieri	Spécialiste technique en innovation et technologie dans l'agriculture
Emmanuel Picado	Responsable des Technologies de l'information, de la communication et de l'agriculture numérique
Martín Piñeiro	Conseiller du directeur général
Doreen Preston	Coordinatrice des services linguistiques
Graciela Quesada	Responsable de la structuration organisationnelle
Erick Quirós	Spécialiste en projets
Pedro Rocha	Spécialiste international en biotechnologie et biosécurité
Gabriel Rodríguez	Responsable des projets
Patricia Ross	Coordinatrice de l'Unité des événements officiels
Federico Sancho	Responsable de planification, de suivi et d'évaluation
Ericka Soto	Spécialiste en gestion et suivi stratégique
Breno Tiburcio	Conseiller principal à la Direction de la coopération
Federico Villarreal	Directeur de la coopération technique
Jorge Werthein	Conseiller du directeur général

ANNEXE 3 : PERSONNEL DE LA RÉUNION

Secrétariat de la réunion

Secrétaire ex officio et Directeur général de l'IICA	Manuel Otero
Secrétariat technique	Héctor Iturbe Silvia Gutiérrez
Organisation logistique	Patricia Ross
Conseiller juridique	William Berenson

Diffusion et presse

Randall Cordero
Rafael Cartín
José Carlos García
Sergio Navarro
Carlos Umaña
Isaac Zúñiga

Diplomatie et protocole

Miguel Herrera

Accueil des participants

Inscription et secrétariat	Mariela Zúñiga
Accueil à l'hôtel	Sonia González
Accueil à l'aéroport	Ronald Hidalgo Randy Alexander Marlon Rodríguez
Accueil en salle de conférence	Marlen Montoya Adriana Araya Lidy Astorga

Sonia González
Eduardo Lovell
Lorena Mata
Melania Rodríguez

Documents et rapport

Classement et distribution

Laura Gutiérrez
Gina Rodríguez

Rédaction des procès-verbaux

Pedro Avendaño
Ronald Aragón
Nathalia Coto
Julio Mora
Katia Núñez
Ana Lucía Obregón
Viviana Palmieri
Ericka Soto

Édition

Máximo Araya

Coordination de l'interprétation et de la traduction

Doreen Preston

Interprétation simultanée

Espagnol Luis Delgadillo
Ilse Salazar

Anglais Elizabeth Lewis
Thais Pardo

Portugais Natalia Ferreira
Sharona Wolkowicz

Traduction

Espagnol Olga Vargas

	Anglais	Bertha McLaren Laura Moya
	Portugais	Henrique de Lima
Contrôle et suivi des traductions		Priscilla Segura
Numérisation		
	Espagnol / Anglais	Marielos Salazar
Audio et enregistrement numérique		David Álvarez
Services informatiques et de téléprésence		Emmanuel Picado Adriana Alpízar Gian Carlo Corrales José Ricardo Fallas Ricardo Montero Julio Solís Randall Vargas Luis Diego Wattson
Services de soutien		
Coordination		Laura Mora José Francisco Brenes
Fournitures		German Arroyo Eva López Rebeca Martínez
Montage et entretien		Ronald Meneses Minor Carvajal Eduardo Castillo Rafael Flores Álvaro González
Propreté et nettoyage		Marcela Castro Lidieth Quesada

Santé

Annia Madelin Wong
Yeimy Rodríguez

Sécurité

Esteban García
Mario Vega

Transports

Javier Barboza
Carlos Umaña
Harold Zumbado

Imprimé par l'Imprimerie de l'IICA
Siège de l'Institut, San José, Costa Rica
L'édition comprend 10 exemplaires imprimés et
3 exemplaires électroniques



INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

LE SIÈGE / Boîte Postale 55-2200 San José,

Vázquez de Coronado, San Isidro 11101, Costa Rica

Tél.: (+506) 2216-0222 / Fax: (+506) 2216-0233

Adresse électronique: iicahq@iica.int / Site web: www.iica.int